OBSERVATOIRE DES PLANS DE MOBILITÉ

SMTC tisséo

SITUATION 2016

Le SMTC édite la quatrième publication de l'observatoire des plans de mobilité qui dresse un état des lieux, sur la période 2001/2016, de l'évolution des démarches de plans de mobilité.

Destiné aux partenaires institutionnels et aux établissements en démarche de plans de mobilité, cet observatoire constitue un outil riche d'enseignements et valorise les démarches dans le cadre d'une politique plus globale en faveur des nouvelles politiques de mobilité.

TABLE DES MATIÈRES

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE > 9

1/LE RÔLE DU SMTC DANS LES POLITIQUES D'ÉCOMOBILITÉ > 10
1/LES MISSIONS > 10
2/LE SERVICE ÉCOMOBILITÉ > 10
2.1/Le service de Conseil en Mobilité Entreprise > 12
2.2/Le service de covoiturage > 13

2/NOS OUTILS ET SERVICES > 14
1/LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE MISE À DISPOSITION DES ENTREPRISES > 14
2/LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES PLANS DE MOBILITÉ > 16
3/LES STANDS D'ANIMATIONS ET DE CONSEILS EN MOBILITÉ > 17
4/LA PRODUCTION DE CARTES DE GÉOLOCALISATION > 18
5/LES SERVICES VÉLOS > 22
5.1/Le vélo service de la maison de la mobilité de Labège > 22
5.2/Les parcs à vélo à accès réglementé > 23
5.3/Le parc à vélos à accès sécurisé de Labège Innopole > 23
6/LES SUPPORTS DE COMMUNICATION > 24
6.1/La lettre d'information semestrielle Entreprises & Mobilités > 24
6.2/Les campagnes de covoiturage > 25
6.3/Les Trophées Écomobilité > 27
6.4/Les démarches primées > 29

3/LA NOUVELLE STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ 2015-2020 > 30
3.1/Vers la mise en place d'un référentiel Écomobilité > 30
3.2/Les actions prévues et à décliner sur les territoires > 31

II – ÉTAT DES LIEUX DES PLANS DE MOBILITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016 > 33

1/QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ ? 34
1/LES ORIGINES > 34
2/LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES > 34
3/LES ENJEUX IDENTIFIÉS > 34
4/LES AVANTAGES PARTAGÉS > 35

2/ATLAS CARTOGRAPHIQUE > 36
1/VUES GLOBALES > 36
2/ZOOMS SECTORIELS > 38

3/PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS > 43

4/ACTIONS EN ÉCOMOBILITÉ DÉVELOPPÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS > 48
1/DES ACTIONS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN > 48
2/DES ACTIONS EN FAVEUR DES MODES DOUX > 48
3/DES ACTIONS VISANT À UN USAGE PARTAGÉ DE LA VOITURE > 48
4/DES ACTIONS DE MANAGEMENT > 48

5/ACTIONS EN ÉCOMOBILITÉ DÉVELOPPÉES PAR LE SMTC > 49
1/LES TRANSPORTS EN COMMUN > 49
2/LE COVOITURAGE > 49
3/LE VÉLO > 51
4/LES ANIMATIONS > 53
5/LA PLATEFORME COLLABORATIVE PLAN DE MOBILITÉ > 53

6/AUTRES ACTIONS > 54
1/EN FAVEUR DU VÉLO > 54
2/EN FAVEUR DU COVOITURAGE > 54

III – PARTENARIATS > 55

1/QUATRE PARTENAIRES MAJEURS > 56
1/ADEME > 56
2/ARPE > 56
3/CARSAT > 56
4/CCI > 56

2/LES PARTENARIATS MIS EN PLACE AVEC LE SMTC > 57
1/LA MAISON DU VÉLO > 57
2/CITIZ > 58
3/VÉLÔTOULOUSE > 59
4/REZO POUCE > 60
5/COOVIA > 60
6/LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCOMOBILITÉ > 60

IV – CADRE LÉGISLATIF > 61

CONTEXTE JURIDIQUE DU PLAN DE MOBILITÉ > 62

V - GLOSSAIRE > 63

TABLE DES MATIÈRES

I

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1/LE RÔLE DU SMTC DANS LES POLITIQUES D'ÉCOMOBILITÉ

1/LES MISSIONS

5 missions du SMTC en tant qu'autorité organisatrice :

- **anticiper le transport de la mobilité de demain (rôle fort du PDU),**
- **s'inscrire dans un service public pour tous,**
- **s'engager dans une politique de développement durable,**
- **financer,**
- **exploiter.**

Anticiper

Le SMTC doit contribuer à **la mise en cohérence des moyens de transport à l'échelle de l'agglomération.** Il élabore l'organisation d'une politique globale de mobilité, favorisant le développement des modes de transport en commun.

Développer

Le SMTC doit **développer une offre de transport en commun optimale** des points techniques, fonctionnels et économiques. Il est chargé à ce titre de prendre toutes les grandes décisions d'investissement.

Organiser

Le SMTC est garant d'un **service public** permettant de rendre effectif le droit qu'à tout usager de se déplacer dans le respect du principe du développement durable.

Financer

Le SMTC **finance toutes les opérations relatives aux transports en commun urbains de l'agglomération toulousaine.** Il est souverain en matière de politique tarifaire.

Exploiter

Le SMTC est propriétaire du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération. **L'exploitation est assurée dans le cadre d'un contrat de service public par la régie Tisséo qui gère et commercialise l'ensemble des réseaux urbains.**

2/LE SERVICE ÉCOMOBILITÉ

Le SMTC a structuré son service de conseil en mobilité à partir de 2008.

En 2016, il se compose de 9 salariés.

Conseil Mobilité Entreprise

YouTube

POUR VISIONNER LE FILM ÉCOMOBILITÉ…

Le ressort territorial du SMTC englobe 108 communes.
Au 1er janvier 2017, la population légale selon l'INSEE pour les 108 communes du PTU s'élève à 1 001 338 habitants (dernier recensement intermédiaire au 1er janvier 2014).

SMTC de l'agglomération toulousaine
Composantes et Périmètres des transports urbains

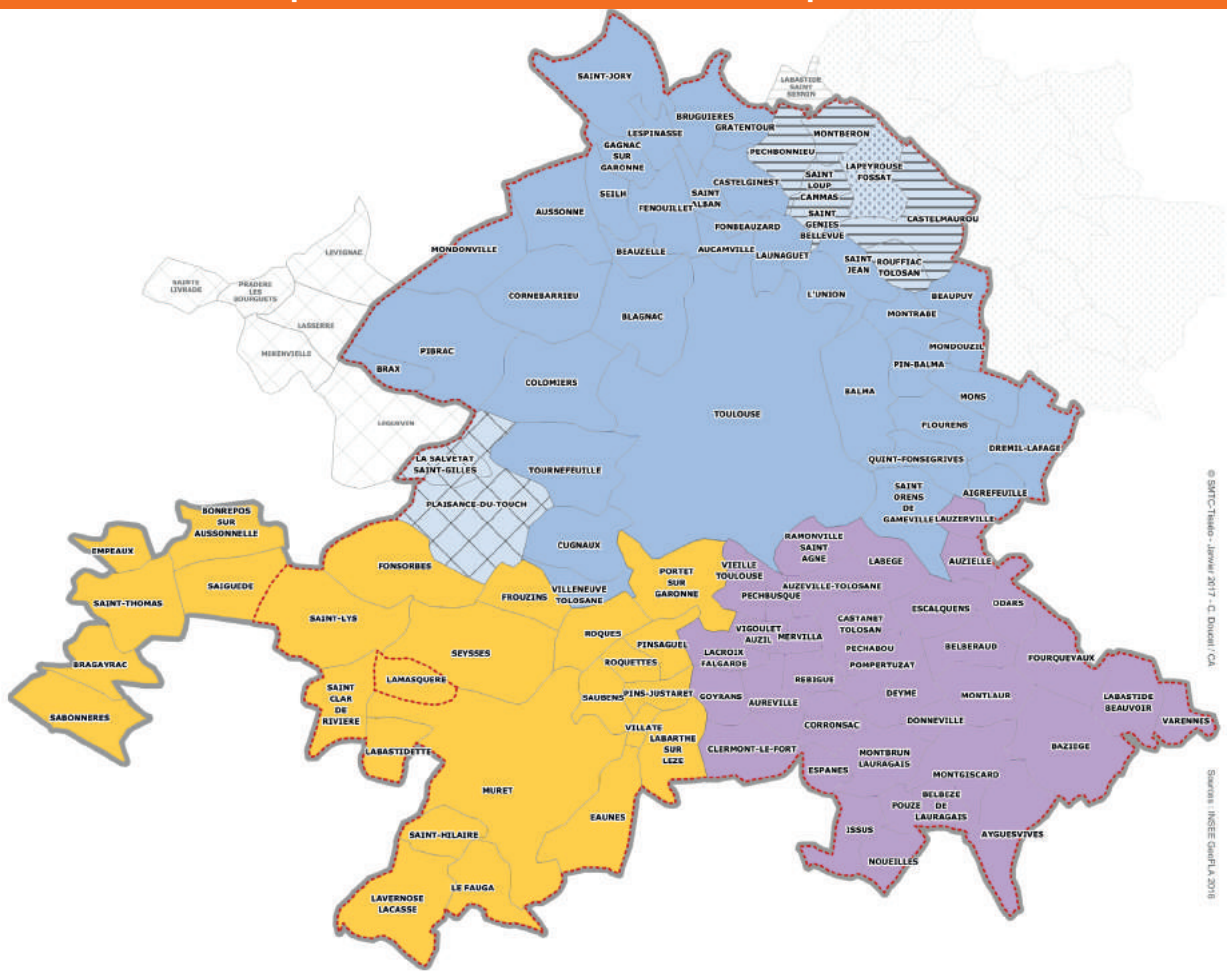

Ressort territorial
101 communes - 1 048 km2 - 996 514 hab.*
d'après arrêté préfectoral du 17-07-2014
108 communes - 1 115 km2 - 1 001 338 hab.*
suite à extension du Muretain Agglo (+ 7 communes) au 01-01-2017

Etablissements publics de coopération intercommunale du ressort territorial
Toulouse Métropole (37 communes)
760 127 hab.*
Communauté d'agglomération du SICOVAL (36 communes)
76 011 hab.*
Communauté d'agglomération de Muretain Agglo (26 communes)
119 232 hab.*
Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT) (9 communes)
45 968 hab.*

EPCI du SITPRT
Communauté de communes des Coteaux de Bellevue (7 communes - 19 721 hab.*)
dont 6 communes - 17 848 hab.* dans le SITPRT
Communauté de communes de la Save au Touch (8 communes - 38 684 hab.*)
dont 2 communes - 25 304 hab.* dans le SITPRT
Communauté de communes des Coteaux du Girou (18 communes - 21 257 hab.*)
dont 1 commune - 2 816 hab.* dans le SITPRT

* Sources : INSEE Populations légales 2014 (publiées 01-01-2017)

Le ressort territorial
au sein de l'aire urbaine dans la région Occitanie

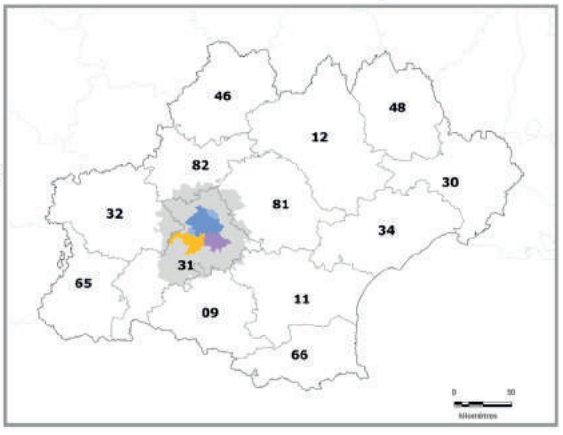

2.1/Le service de Conseil en Mobilité Entreprise

3 conseillers en mobilité accompagnent les entreprises de l'agglomération toulousaine qui le souhaitent en démarche de plan de mobilité.

Le SMTC soutient les établissements en leur proposant trois types d'accompagnement :

Une subvention aux études dans le cadre d'une démarche globale de plans de mobilité avec maintien de la subvention aux études, conditionnée à la signature d'une convention entreprise/SMTC (subvention à hauteur de 20 % des études plafonnée à 4 500 € HT, versement de 70 % à la remise du plan d'actions, 30 % à la remise de l'évaluation N + 1),

Une subvention aux enquêtes mobilité des plans de mobilité avec création d'une subvention spécifique aux enquêtes Mobilité de type Origine Destination (subvention à hauteur de 20 % des études plafonnée à 2 000 € HT),

Une subvention à l'élaboration d'outils de communication (subvention à hauteur de 20 % des coûts de conception hors reprographie, plafonnée à 1 000 €).

Un plan de mobilité : une démarche en 4 étapes

LE DIAGNOSTIC
(données nécessaires, diagnostic d'accessibilité, enquête…)

↓

LES ACTIONS
(en faveur des TC, des modes doux, des déplacements professionnels…)

↓

LES OUTILS DE SUIVI

↓

LA COMMUNICATION AUTOUR DU PDE

Les conseillers en mobilité entreprise accompagnent les établissements en démarche de plan de mobilité. Un partenariat est mis en place pour apporter un soutien méthodologique et préciser les engagements respectifs des parties.

Une démarche en trois temps :

- **ÉTAPE 1 :** Formalisation du partenariat
- **ÉTAPE 2 :** Approbation de la convention et signature
- **ÉTAPE 3 :** Mise en œuvre et accompagnement

OUTILS DE SUIVI DES ACTIONS	
Actions	Indicateur et modalité de suivi
Covoiturage	Nombre d'inscrits et d'utilisateurs du service
Attribution des places de stationnement	Nombre et évolution des places
Amélioration des cheminements	Terrain
Formation, sensibilisation	Nombre d'interventions annuelles
Stationnement réservé pour les vélos	Taux d'occupation du stationnement
Participation à l'abonnement TC	Nombre d'abonnements pris en charge
Promotion de l'usage des TC pour les déplacements professionnels	Report modal lié à l'amélioration (enquête)
Visioconférence	Nombre de visioconférences et nombre de déplacements professionnels évités
Promotion de l'usage des vélos de service	Taux d'utilisation des vélos

2.2/Le service de covoiturage

Le SMTC propose **un service de covoiturage en ligne** qui facilite la mise en relation des salariés de l'agglomération toulousaine pour covoiturer lors de leurs **déplacements domicile-travail.**

Une équipe de gestionnaires assure la dynamique du service : assistance à la gestion des inscriptions, conseils en mobilité personnalisés, mise en œuvre de la garantie retour et suivi des inscriptions et mises en relation.
Le SMTC propose aux entreprises la signature d'une convention de partenariat covoiturage, qui permet aux salariés d'accéder gratuitement à l'ensemble des services Covoiturage.

2/NOS OUTILS ET SERVICES

1/LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE MISE À DISPOSITION DES ENTREPRISES

En 2008, dans le cadre du projet européen CIVITAS, une première mallette a été élaborée.

Les territoires concernés sont : Innopole, Basso Cambo et la zone aéroportuaire de Blagnac.

Son contenu :

- les pratiques de déplacements
- les plans de mobilité exemplaires
- la méthodologie

En 2010, dans le cadre du projet européen SUMOBIS, une seconde mallette au contenu renforcé a été créée, destinée aux entreprises, afin de valoriser les démarches et de donner des méthodologies.

Contenu et actions associées :

- **Fiche 1 :** Étude secteur (définition, objectifs et enjeux, les bénéficiaires)
- **Fiche 2 :** Exemples (préparation, pilotage, diagnostic, plan d'actions, suivre et évaluer le PDE, communiquer sur le projet)
- **Fiche 3 :** Méthode (mallette, plateforme extranet PDE, Trophées Tisséo Écomobilité)
- **Fiche 4 :** Les services (catalogue des animations, le service de covoiturage)

SUMOBIS
Toulouse Burgos Oviedo Ponferrada Huelva Lisboa

En 2015, une nouvelle mallette a été créée et diffusée aux établissements en démarche de plan de mobilité.

Description du contenu de la mallette :

- les conditions générales de mobilité de la zone d'activités (enquêtes de déplacements réalisées depuis 2004), la synthèse de tous les projets déplacements et l'évolution des réseaux à venir,
- des témoignages de structures de toutes tailles,
- la « marche à suivre ».

2/LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES PLANS DE MOBILITÉ

C'est un outil mis en place en 2010 destiné aux chefs de projet plan de mobilité pour le suivi de leur plan de mobilité et leur mutualisation interentreprises.

La plateforme collaborative est un outil dématérialisé proposant aux chefs de projet des informations utiles à la mise en place d'un plan de mobilité. Elle constitue un espace d'échanges de **bonnes pratiques** et un relais **d'infos sur l'écomobilité et les grands projets transports.**

Les services proposés :

- Mise à disposition des informations nécessaires à la mise en place du projet de plan de mobilité
- Espace d'échange avec les autres chefs de projets
- Études mobilité ou statistiques du service de covoiturage disponibles sur l'espace privé des fiches entreprises
- Diffusion de l'information sur les nouveautés du réseau Tisséo
- Diffusion des comptes rendus des « Mardis de la Mobilité »
- Appel à projet des Trophées Écomobilité
- Mise en ligne d'une newsletter et d'une veille écomobilité : http://www.plandemobilité.tisseo.fr

Ses fonctions :

- Portail d'accueil, agendas partagés, messagerie intragroupe gestion de fichiers, annuaires de contacts, ressources documentaires sur la démarche de plan de mobilité, forums publics et privés, actualité des TC, les échanges de bonnes pratiques…
- Fiches plans de mobilité

Une newsletter et la veille écomobilité sont mises en ligne sur la plateforme : **http://www.pde.tisseo.fr**

3/LES STANDS D'ANIMATIONS ET DE CONSEILS EN MOBILITÉ

Lors de ces stands, les conseillers en mobilité informent et conseillent sur les transports en commun, le covoiturage, les modes doux… afin de promouvoir les solutions d'écomobilité les plus adaptées aux salariés.

→ **Stand : ASSYSTEM**

→ **Stand : Éco + géolocalisation pour covoiturage**

→ **Stand : SCLE**

→ **Stand : SAFRAN**

→ **Stand : Institut Claudius Regaud**

4/LA PRODUCTION DE CARTES DE GÉOLOCALISATION

Ces cartes sont réalisées sur la base d'un fichier d'adresses anonymes transmis par l'entreprise. Elles sont produites par le service de conseiller Mobilité dans le cadre des démarches de plans de mobilité. Elles permettent de prendre connaissance de la répartition géographique des salariés et d'estimer le potentiel d'usagers à venir travailler en transports en commun, en vélo ou à pied.

Étendue et densité des lieux de résidences
Répartition des employés dans l'aire urbaine

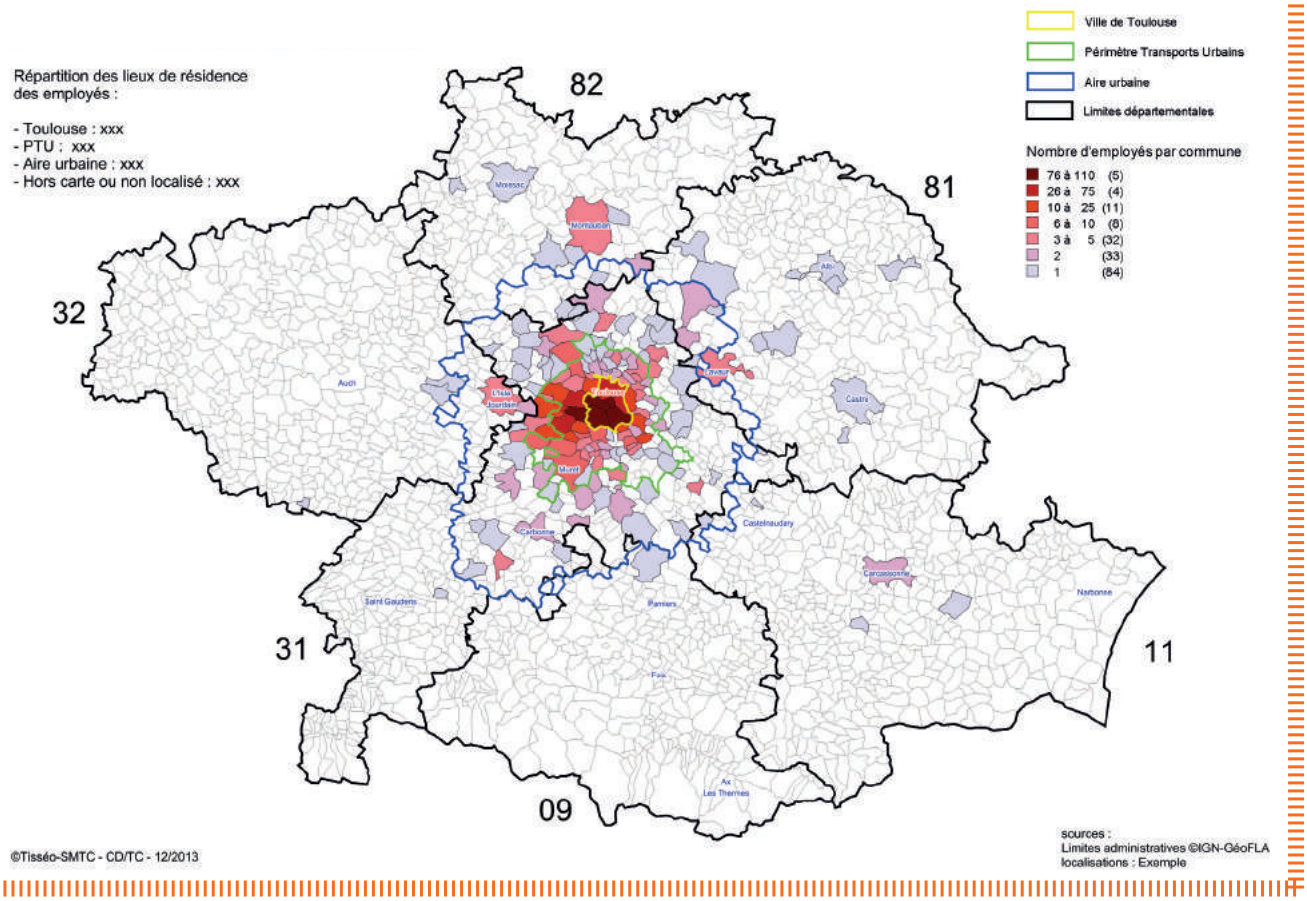

Estimation du potentiel de personnes susceptibles de venir travailler à pied ou à vélo

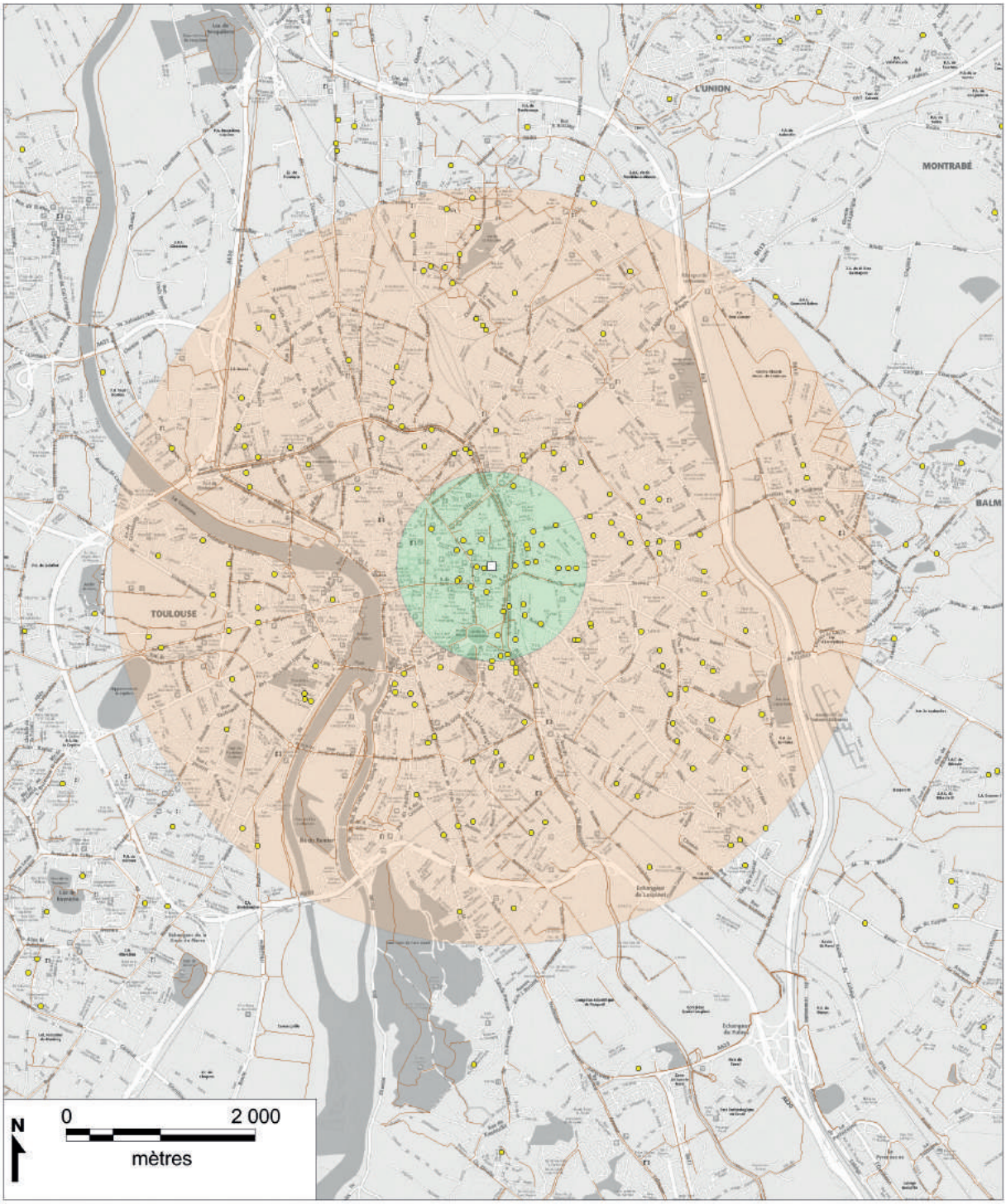

Fond de plan © Navteq/Géosignal - Sources localisation : Exemple

Exemple choisi en périphérie du centre ville

Calcul du nombre de personnes desservies par les transports en commun

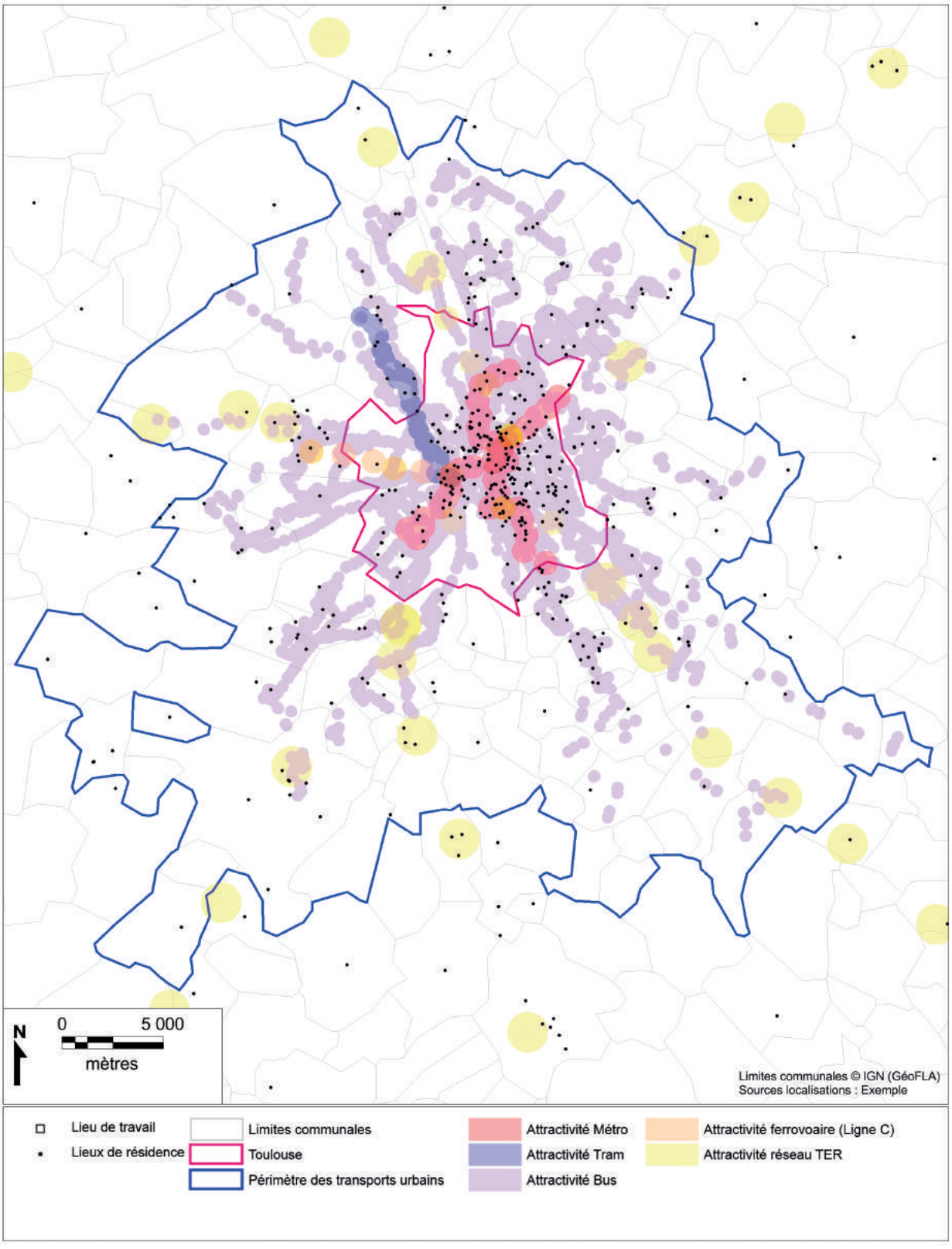

Estimation du nombre de personnes bénéficiant d'une offre de transport en commun pertinente pour se rendre sur leur lieu de travail

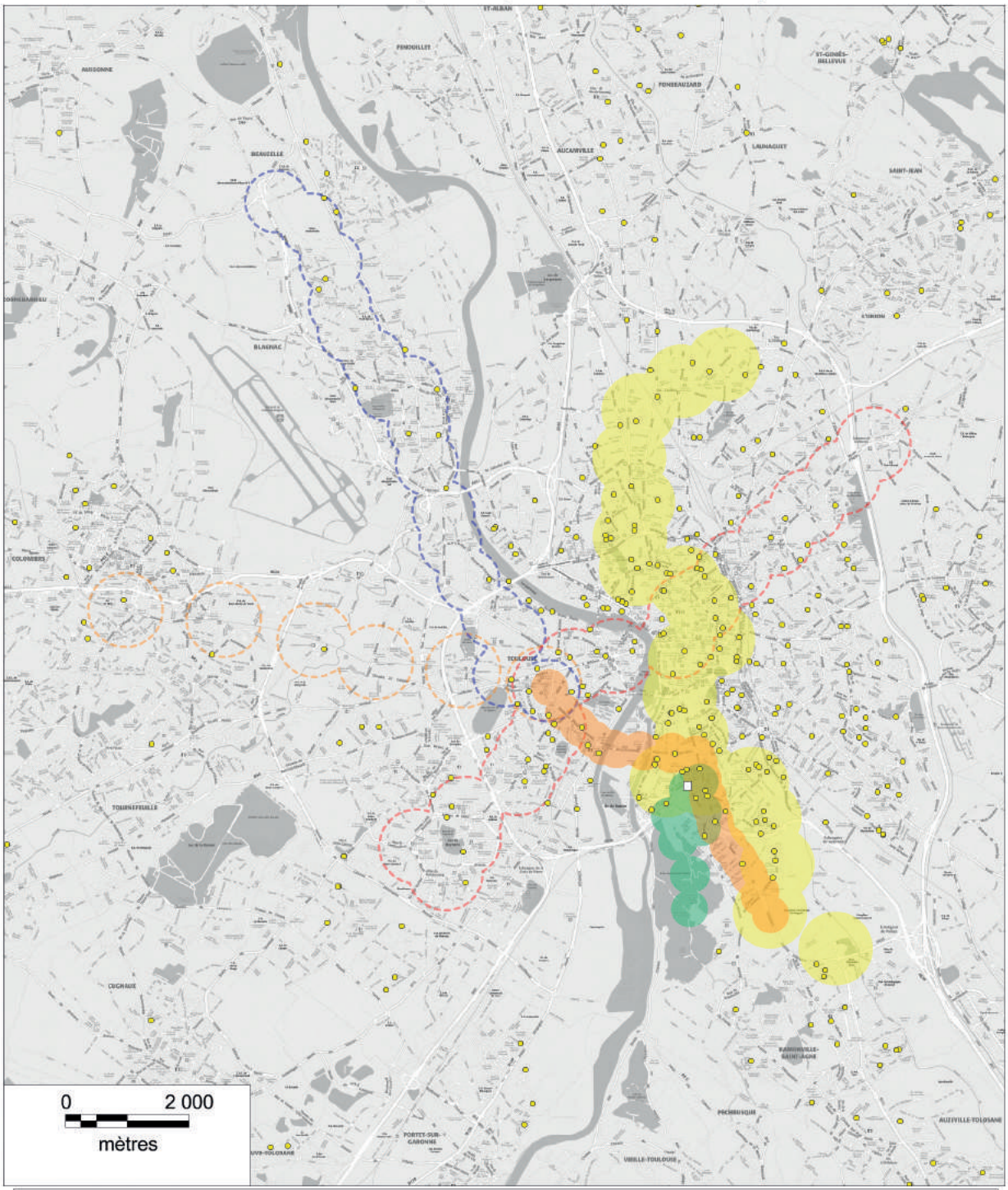

Fond de plan © Navteq/Géosignal - Source localisations : Exemple

5/LES SERVICES VÉLOS

5.1/Le vélo service de la maison de la mobilité de Labège

La Maison de la Mobilité propose un panel d'informations, conseils et services autour des déplacements à vélo :

- Conseils et informations pour les déplacements à vélo (itinéraires, matériel, etc.).
- Prêt de vélos en relais des transports en commun, sur présentation d'un abonnement Tisséo ou TER en cours de validité.
- 48 vélos sont proposés en location courte et moyenne durée.
- En 2016 : 35 vélos en location et 10 vélos agents Sicoval.

Une flotte de vélos peut, sur demande, être mise à disposition des entreprises qui souhaitent permettre à leurs salariés d'expérimenter le vélo lors de la pause déjeuner, notamment dans le cadre de démarches de plans de mobilité.

Des ateliers « Visites techniques Vélo » portant sur la révision des points de sécurité ont été proposés au grand public, dans le but d'inciter à la pratique du vélo lors des déplacements quotidiens.

Des sorties « Découverte d'itinéraires cyclables » sont proposées aux entreprises et collectivités.

5.2/Les parcs à vélo à accès sécurisé

➔ Accès gratuit et encadré par un contrat, réservé aux abonnés des réseaux Tisséo, TER et interurbain Arc en Ciel. Autorisation délivrée pour 6 mois, avec code d'accès au parc modifiable au début de chaque mois.

PVS disponibles : Arènes, Basso Cambo, Balma-Gramont, Argoulets et Ramonville.

5.3/Le parc à vélos à accès sécurisé de Labège Innopole

➔ Ouverture depuis décembre 2014 du parc à vélos à accès sécurisé, pour favoriser l'intermodalité TC-vélo, à proximité immédiate du pôle d'échanges de Labège Innopole. Ce parc à vélos modulaire a une capacité de 50 places et permet le gardiennage de vélos de particuliers et de vélos loués par la Maison de la Mobilité de Labège.

6/LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

6.1/La lettre d'information semestrielle Entreprises et Mobilités

Cette lettre a été mise en place en 2011 et publiée à ce jour à 12 numéros. Sa diffusion est assurée par mail à toutes les entreprises et administrations recensées sur le territoire métropolitain toulousain.

Entreprises et Mobilité n° 1
septembre 2011

Entreprises et Mobilité n° 2
janvier 2012

Entreprises et Mobilité n° 3
octobre 2012

Entreprises et Mobilité n° 4
octobre 2013

Entreprises et Mobilité n° 5
janvier 2014

Entreprises et Mobilité n° 6
avril 2014

Entreprises et Mobilité n° 7
septembre 2014

Entreprises et Mobilité n° 8
janvier 2015

Entreprises et Mobilité n° 9
avril 2015

Entreprises et Mobilité n° 10
septembre 2015

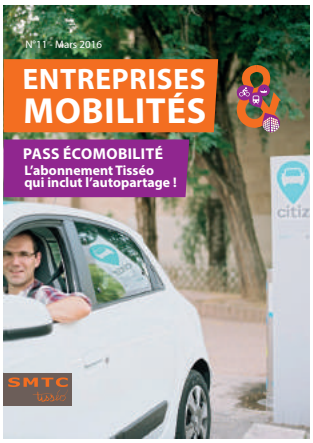

Entreprises et Mobilité n° 11
mars 2016

Entreprises et Mobilité n° 12
mai 2016

6.2/Les campagnes de covoiturage

7 campagnes de communication Covoiturage ont été lancées depuis 2009.

Campagne n° 1 - Moi je covoiture avec Tisséo - 2009

Campagne n° 2
En route vers l'écomobilité - 2010

Campagne n° 3
Pourquoi pas vous ? - 2011

Campagne n° 4
Roulez collectif - Printemps 2012

Campagnes n° 5 - Roulez collectif - Automne 2013

Campagne n° 6
Campagne Covoiturons vers le bac 2014

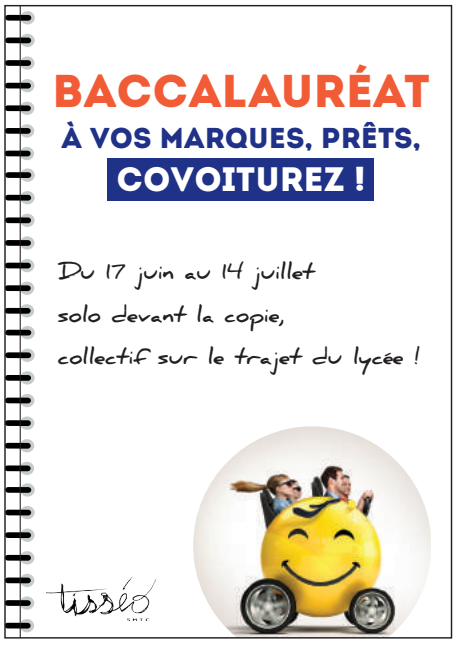

Campagne n° 7
Covoiturons vers le bac 2015

Depuis 2014, le SMTC propose un service spécifique de covoiturage aux candidats au baccalauréat. L'objectif est d'aider les lycéens et parents d'élèves à trouver la meilleure solution pour se déplacer durant la semaine d'examens, en complément de son réseau de transport.

6.3/Les Trophées Écomobilité

Depuis 2012, il est apparu nécessaire au SMTC de valoriser ses actions afin de **distinguer les entreprises et administrations exemplaires en matière d'écomobilité.**

Le SMTC a mis en place une démarche de labellisation des plans de mobilité, ayant pour **objectifs** :

- Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets,
- Récompenser les meilleures démarches,
- Encourager celles en cours à progresser de façon constante,
- Redynamiser les projets.

Ainsi depuis 2012, **le SMTC évalue les entreprises souhaitant faire labelliser leurs démarches et actions entreprises dans le cadre de leur plan de mobilité.**

La remise des Trophées Écomobilité est la conclusion des démarches de labellisation annuelle.

La remise des trophées donne lieu à une réception ou les entreprises labellisées sont publiquement récompensées.

Les Gains

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra à l'entreprise ou administration :

- de bénéficier d'avantages,
- de se distinguer par la qualité de sa démarche,
- d'accentuer son image éco responsable,
- d'impulser une nouvelle dynamique au projet.

DEUX CATÉGORIES :

1. PLAN DE MOBILITÉ mentions or, argent, bronze

2. PLAN DE MOBILITÉ INTERENTREPRISES mentions or, argent, bronze

de 80 à 100 %

de 70 à 79 %

de 60 à 69 %

Catégorie Plan de mobilité interentreprises

Un prix spécial du jury

Catégorie	Palmarès 2012	Palmarès 2013	Palmarès 2014	Palmarès 2015	Palmarès 2016
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ SMTC TISSÉO 2016 OR	THALES ALENIA SPACE	PDIE TOP	INRA	AIRBUS DEFENCE AND SPACE	SAFRAN PMIE HELIOPOLE
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ SMTC TISSÉO 2016 ARGENT	ASTRIUM MOTOROLA	ATR MAIRIE DE BLAGNAC ONERA PDIE HELIOPOLE	PDIE CEM	AKKA AEROCONSEIL	CAF HAUTE-GARONNE
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ SMTC TISSÉO 2016 BRONZE	PDIE BALUFFET INDIGGO ROCKWELL COLLINS ERDF	CAF CIRSO GRDF MAIRIE DE RAMONVILLE	CLINIQUE SARRUS INDIGGO LIEBHERR	ALTRAN	CHUT
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ SMTC TISSÉO 2016 PRIX SPÉCIAL DU JURY	SOGETII	DGA TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES	ROCKWELL COLLINS AEROLIA	CNFPT	SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES ET ENVT
TROPHÉES ÉCOMOBILITÉ SMTC TISSÉO 2016 PRIX PDIE				ATB	

Remise des Trophées Écomobilité 2016

6.4/Les démarches écomobilité primées

LES DÉMARCHES ÉCOMOBILITÉ PRIMÉES

2010 : Prix Paneuropéen des plans de mobilité.

2013 : Prix des transports publics "Challenge de la meilleure promotion de la multimodalité/Inter modalité"

2014 : Prix ASDHEN.
Cette distinction européenne récompense les actions du SMTC pour accompagner les plans de mobilité.

2015 : Prix Energy Globe Award.
Ce prix récompense la politique du SMTC menée en faveur de l'Écomobilité et de l'accompagnement des plans de mobilité.

2016 : DES NOUVEAUX PRIX

PALMARÈS DES MOBILITÉS 2016 Ville Rail et Transports
25e édition

Prix Ville connectée

PRIX AYAV 2016

En 2016 : le SMTC a été 1er de la catégorie des établissements de 100 à 500 employés.
Le SMTC a remporté un trophée (œuvre d'art) et un atelier d'entretien pour les vélos des agents du SMTC.

3/LA NOUVELLE STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ 2015-2020

3.1/Vers la mise en place d'un référentiel Écomobilité

Notre système de déplacements repose sur des consommations de ressources énergétiques polluantes et n'apparaît plus comme durable, d'abord pour des motifs environnementaux, mais aussi pour des motifs sociétaux, culturels, économiques et territoriaux.

Des ruptures sont à l'œuvre :

- La possession de l'automobile n'apparaît plus comme une priorité et une nécessité, notamment dans les grandes métropoles. Elle est devenue un moyen de transport au service d'un déplacement et est parfois partagée.
- De nouveaux opérateurs de la mobilité apparaissent sur le marché, portés par le développement du numérique. L'ouverture des données des collectivités, les ventes en progression des outils mobiles facilitent l'essor de nouveaux outils applicatifs offrant quasiment en temps réel une offre de service adaptée aux besoins de déplacement. Les mobilités s'organisent de plus en plus en réseau d'informations à destination d'une communauté d'utilisateurs (Waze, Blablacar, Drivy, Ouicar,…).
- La mobilité est en train d'évoluer en passant d'une économie de biens à une économie de services, avec un changement de valeur autour du partage : le vélo en libre-service, la voiture partagée…
- Les modes de déplacements sont eux-mêmes en évolution. Les voitures deviennent hybrides et connectées. Les scooters supplantent les motos et ont désormais 3 roues. Les vélos sont à assistance électriques. Le piéton peut chausser des rollers ou se mouvoir sur une trottinette ou un skate…

Les évolutions des pratiques de déplacements doivent être pleinement intégrées dans la construction des décisions politiques en matière de mobilité. Très concrètement, le SMTC doit investir tous les modes et s'assurer de leur mise en synergie.

Une politique d'Écomobilité est à construire, afin d'accompagner et de structurer durablement ces nouvelles mobilités.

Le SMTC a donc décidé en 2016 d'élaborer un référentiel de l'action publique à mener dans le domaine de l'Écomobilité :

- Pour anticiper sur l'évolution des mobilités.
- Pour prévoir les outils, les ressources, les investissements nécessaires.
- Pour accompagner les partenaires.
- Pour mettre en convergence les supports de mobilité.
- Pour déployer sur les territoires les actions à mener.

3.2/Les actions prévues et à décliner sur les territoires

En 2016, une nouvelle stratégie mobilités a été mise en avant avec :

- Une articulation sur 3 principaux objectifs : organiser **les conditions de la mobilité durable** dans la perspective d'une croissance démographique soutenue, **renforcer l'accès et maintenir l'attractivité** des zones économiques et d'emploi, répondre à la **demande de déplacements** liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- L'identification de leviers structurants : le levier du **report modal** incluant d'une part les transports en commun et l'intermodalité, d'autre part l'usage des modes actifs et le partage de l'espace public, le levier de la **cohérence urbanisme/mobilités,** le levier de l'**optimisation de l'usage des réseaux.**

Dans cette optique, plusieurs pistes d'actions orientées vers le soutien à l'usage du vélo et à la pratique de la marche à pied, au développement du covoiturage et au télétravail, aux réponses alternatives à apporter aux déplacements liés au travail, ont été proposées et seront déployées sur les territoires.

Pour inciter au report modal :

- Desservir par le réseau structurant les zones d'activités.
- Reprise de l'organisation des pôles d'échanges multimodaux avec du stationnement covoiturage et vélo, des spots covoiturage.
- Dynamiser et renforcer l'efficacité des plans de mobilité.
- Organiser les réseaux cyclables pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements liés au travail.

Pour répondre aux besoins de salariés :

- Étudier les nouvelles formes et organisation de travail.
- Concevoir ou renouveler les zones d'activités avec des services aux usagers.

Pour inciter au partage de la voiture :

- Développer les services de covoiturage ciblés sur les déplacements domicile – travail.
- Challenger les entreprises pour favoriser en interne la pratique du covoiturage.
- Améliorer la visibilité des services d'autopartage.

Ces actions font partie intégrante du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU et seront déclinées progressivement sur les territoires et au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité.

II

ÉTAT DES LIEUX DES PLANS DE MOBILITÉ AU 31/12/2016

1/QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ ?

1/LES ORIGINES D'UN PLAN DE MOBILITÉ

Le plan de mobilité est un dispositif mis en place par un employeur pour inciter ses salariés **à réduire l'usage de la voiture individuelle** au profit d'autres modes de transport moins polluants.

2/LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES

À l'échelle d'un établissement

Le plan de mobilité est une démarche pour mettre en œuvre sur un lieu d'activités professionnelles un ensemble cohérent d'actions destiné à inciter les salariés et autres usagers – visiteurs, clients, fournisseurs – à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, au profit des autres modes ou usages : marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage…
Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions.
La démarche plan de mobilité doit préciser les objectifs quantifiés et planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan.

À l'échelle d'un groupement d'établissements

Le plan de mobilité interentreprises permet de porter la réflexion sur les **déplacements à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un regroupement d'entreprises.**

Cette **démarche de plan de mobilité concerne plusieurs entreprises** ayant elles-mêmes fait leur plan de mobilité ou non.
Les petites et moyennes entreprises rencontrent les mêmes difficultés d'encombrement et de circulation que les plus grandes, mais n'ont pas le même poids pour se faire entendre. Elles sont donc plus pénalisées dans l'exercice de leur tâche.
SMTC-Tisséo propose de les aider à se regrouper pour mener une réflexion sur la mobilité de leurs salariés en réalisant un plan de mobilité, à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un secteur déterminé.

Pour les établissements scolaires

C'est un outil de connaissance et d'action qui consiste à **réaliser pour chaque établissement scolaire un diagnostic de mobilité et des déplacements des enfants et des parents entre le domicile et l'école.**

3/LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Les plans de mobilité peuvent contribuer à répondre à plusieurs types d'enjeux :

- **Enjeux environnementaux**
  Réduction de gaz à effet de serre, réduction de l'accidentologie.
- **Enjeux économiques**
  Baisse des coûts de déplacements pour les salariés et pour les entreprises.
  Gestion plus appropriée de flottes de véhicules.
- **Enjeux managériaux**
  Valorisation de l'image de l'entreprise.
  Démarches de projets au sein de l'entreprise.
- **Enjeux sociaux**
  Participation citoyenne des salariés.
  Contribution aux politiques publiques de gestion des déplacements.

LA LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE de 2015 : L'OBLIGATION DE LANCER UN PLAN DE MOBILITÉ

La loi rend obligatoire l'élaboration de plan de mobilité pour les entreprises de + de 100 salariés et implantées au sein du périmètre du Plan des Déplacements Urbains. À compter du 1er janvier 2018, les entreprises devront avoir élaboré ces plans de mobilité et les avoir transmis à l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente.

Motifs des déplacements pris en compte par les plans de mobilité

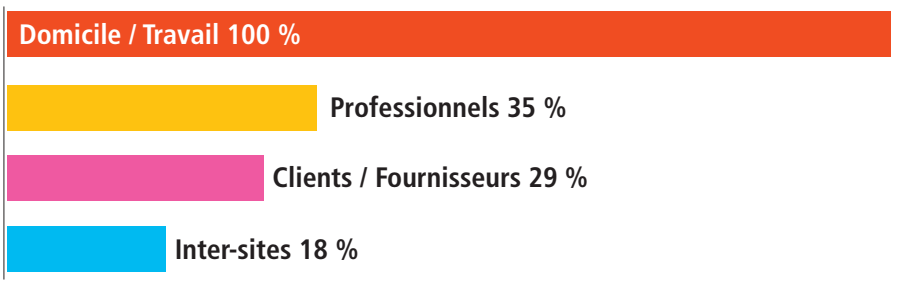

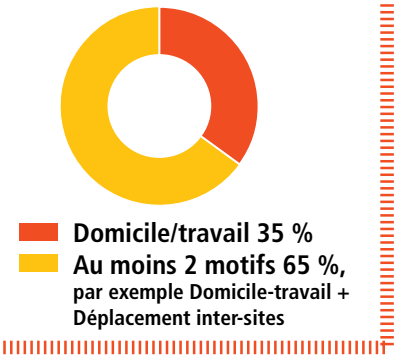

4/LES AVANTAGES PARTAGÉS

Une démarche économique, sociale et environnementale répondant aux enjeux du développement durable

POUR LES SALARIÉS	POUR L'ENTREPRISE	POUR LA COLLECTIVITÉ
Baisse des coûts de déplacement	Limitation des stationnements	Meilleure utilisation des TC
Amélioration des temps de trajet	Maîtrise des charges déplacement et transport	Baisse du trafic routier
Diminution de la fatigue	Valorisation de l'image	Baisse de la pollution et de l'effet de serre
Limitation des risques d'accidents de la circulation	Contribution au développement durable	Amélioration de l'accessibilité et des temps de trajets
Participation citoyenne		

Sur un trajet domicile-travail de 20 km, prendre sa voiture tous les matins coûte 4 140 € par an, alors que prendre le métro coûte moins de 250 € par an et le vélo 420 € par an. 15 pleins d'essence correspondent au coût d'achat d'un vélo à assistance électrique.

Exemple de réduction du budget transport

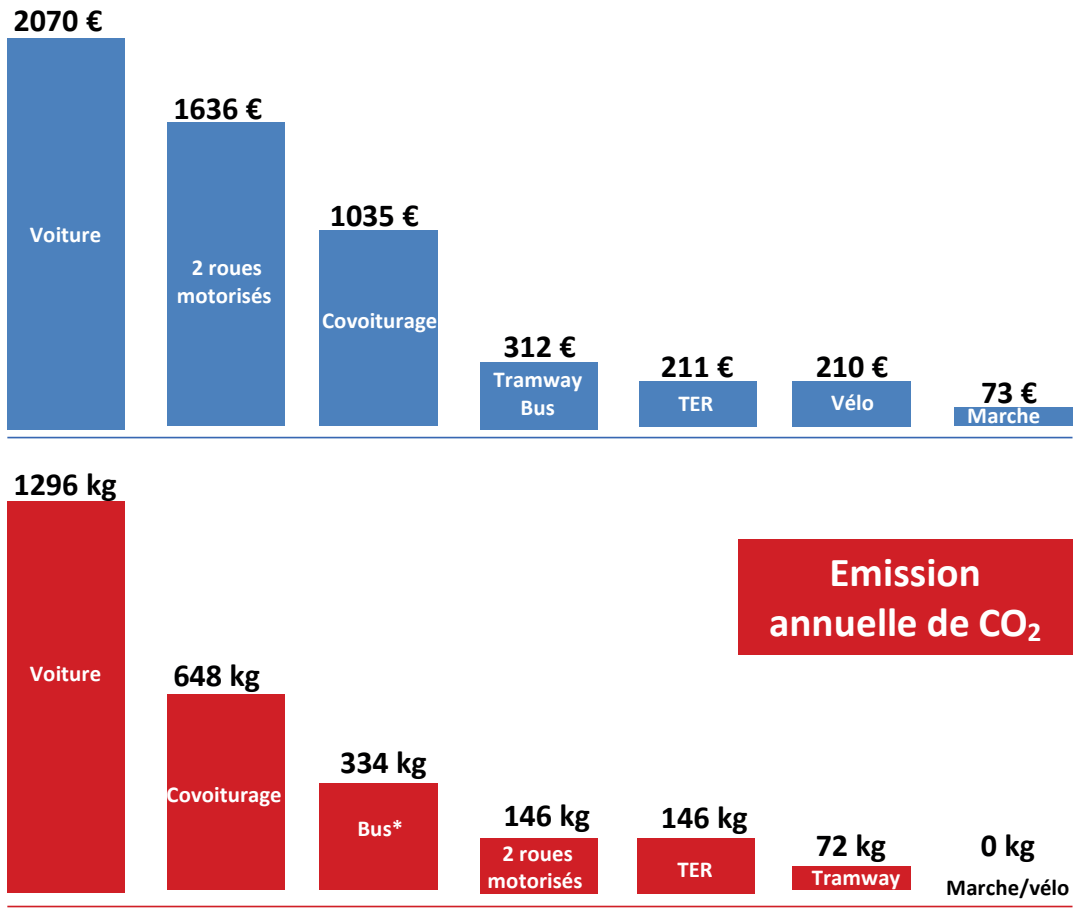

*Ligne de bus standard.

Source : Eco-calculateur ADEME

2/ATLAS CARTOGRAPHIQUE

1/VUES GLOBALES

162 établissements en démarche de plans de mobilité au 31/12/2016

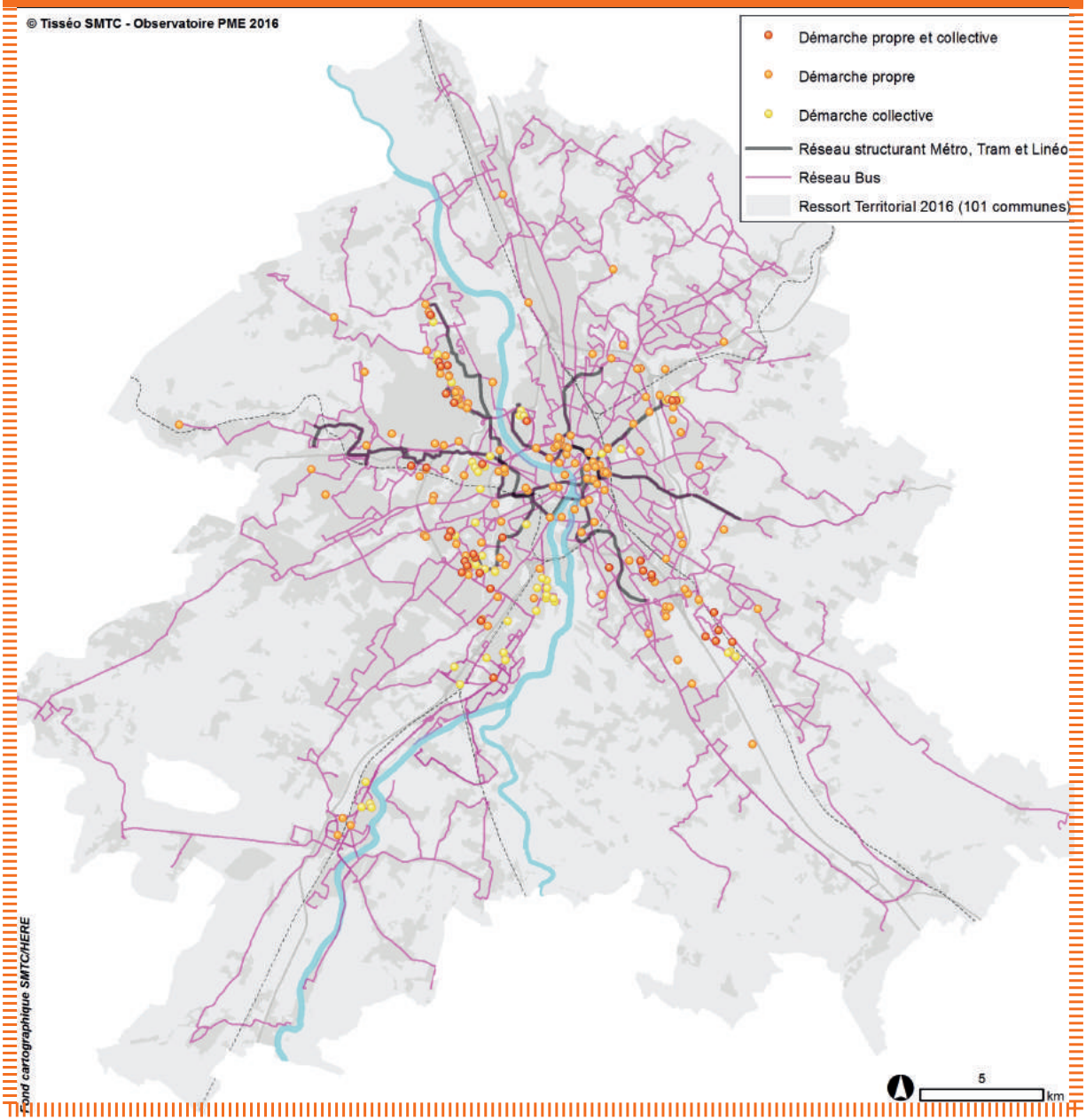

Les démarches de plans de mobilité interentreprises dans l'agglomération au 31/12/2016

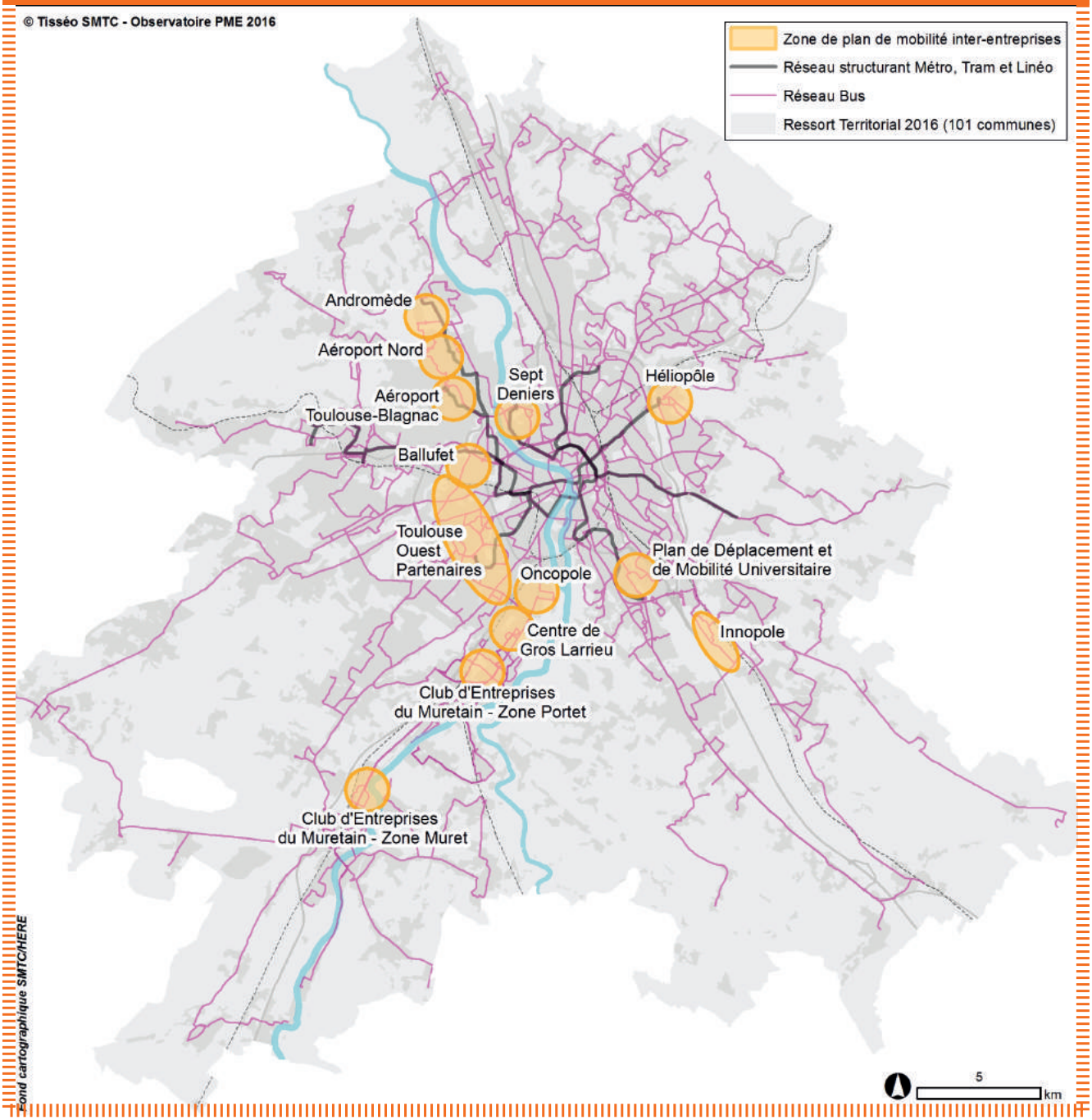

2/ZOOMS SECTORIELS

Centre-ville

Établissements en démarche de plans de mobilité
Zoom centre-ville (au 31/12/2016)

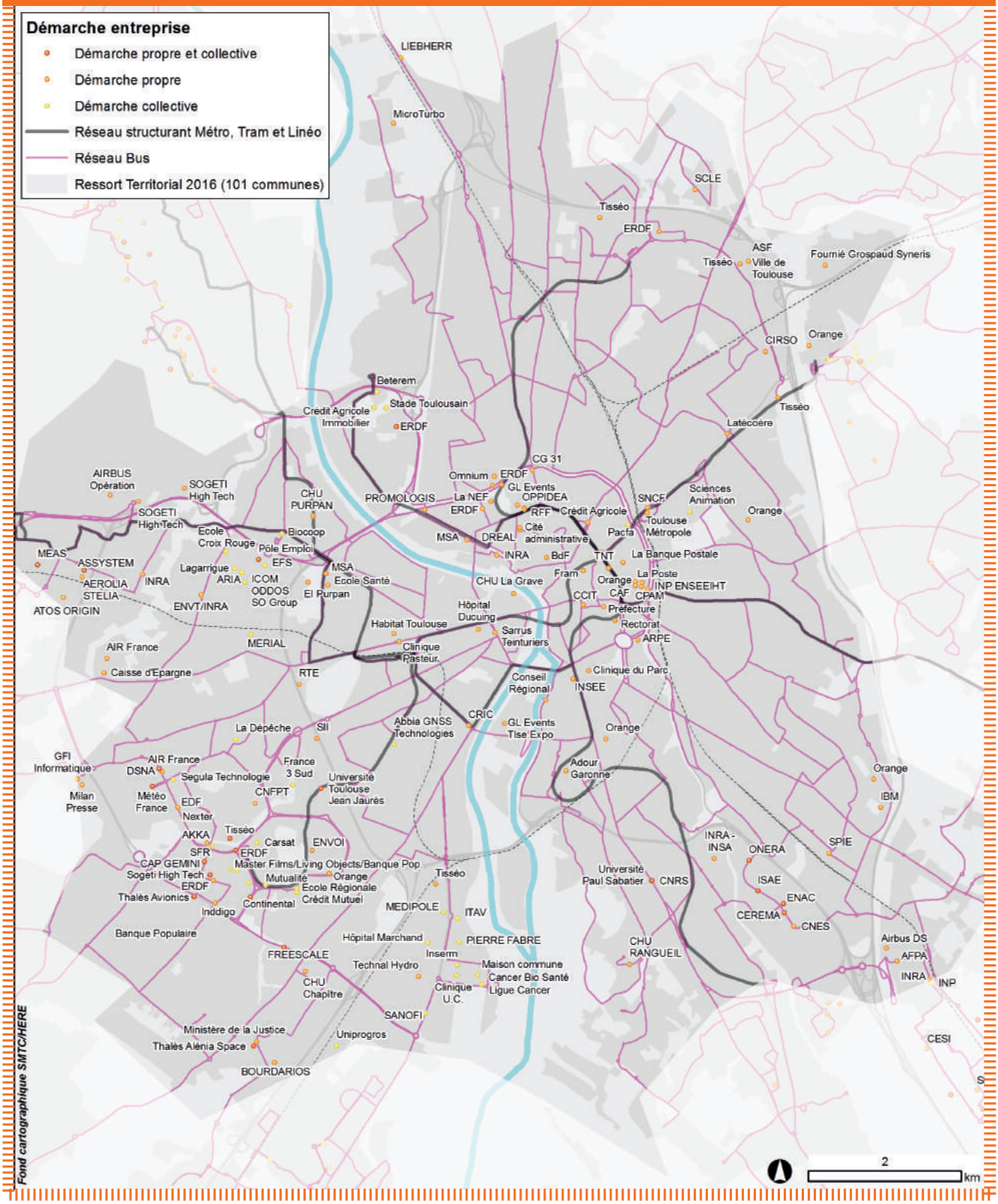

Établissements en démarche de plans de mobilité
Zoom Nord-Ouest (au 31/12/2016)

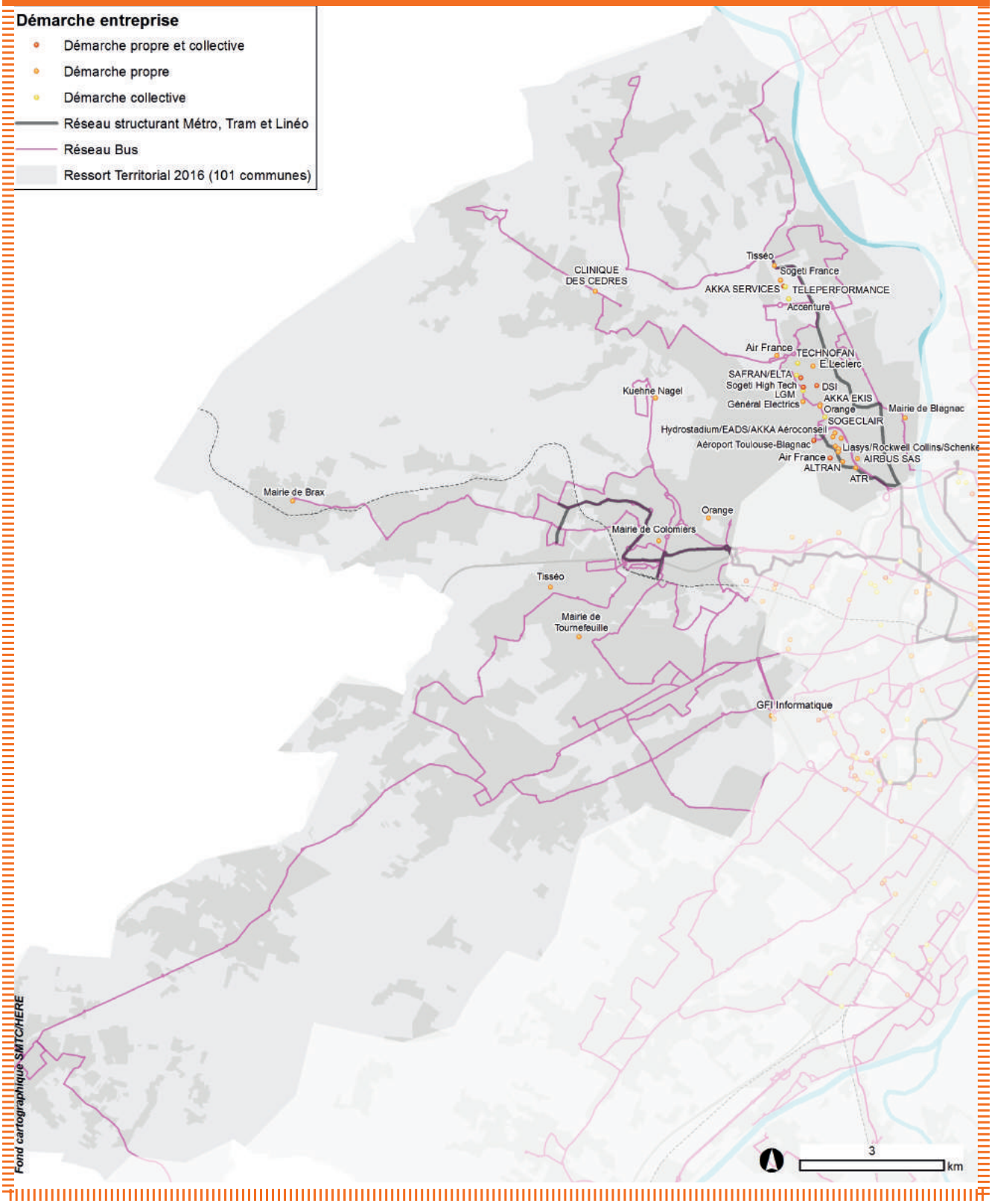

Nord-Est

Établissements en démarche de plans de mobilité
Zoom Nord-Est (au 31/12/2016)

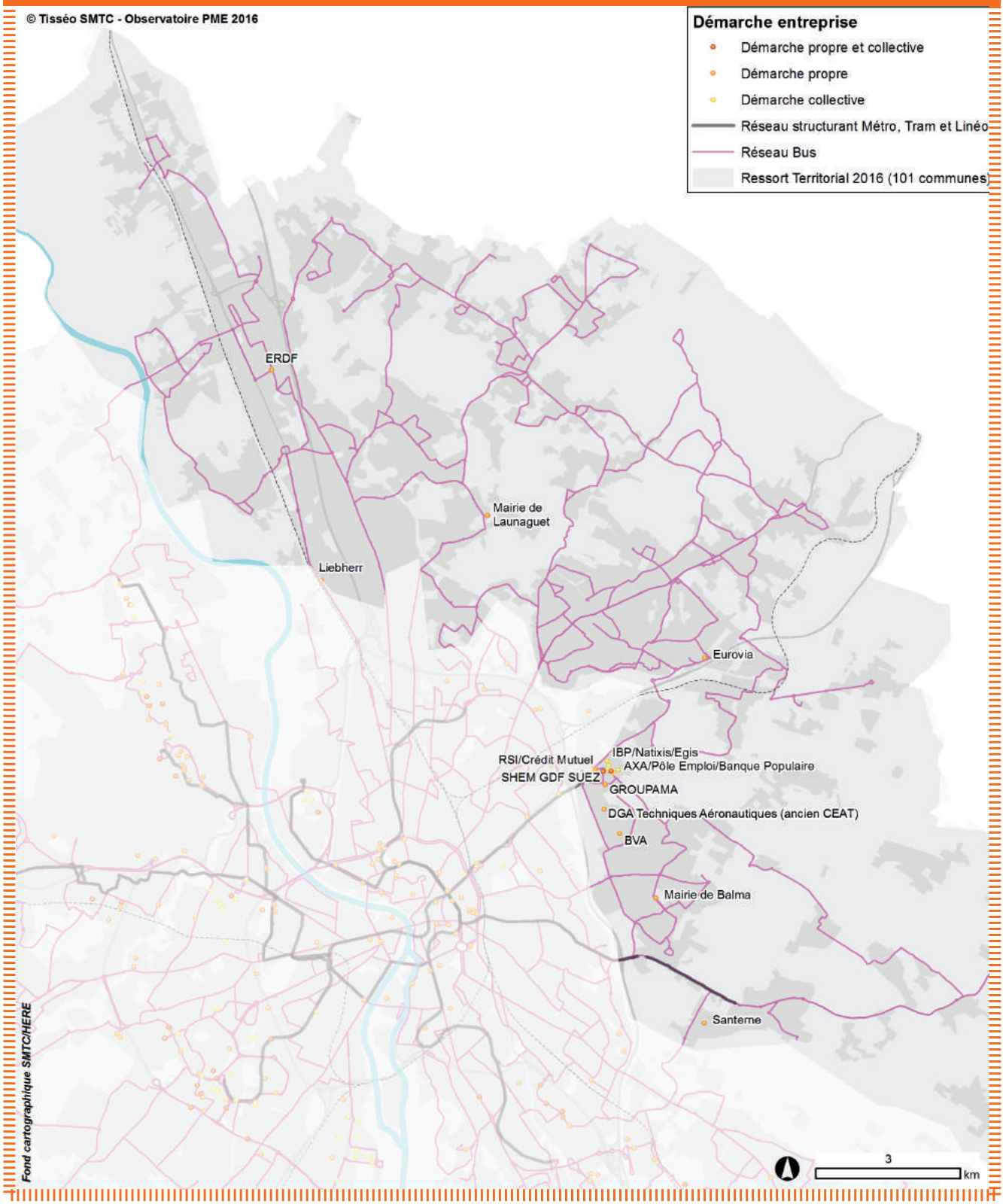

Sud-Ouest

Établissements en démarche de plans de mobilité
Zoom Sud-Ouest (au 31/12/2016)

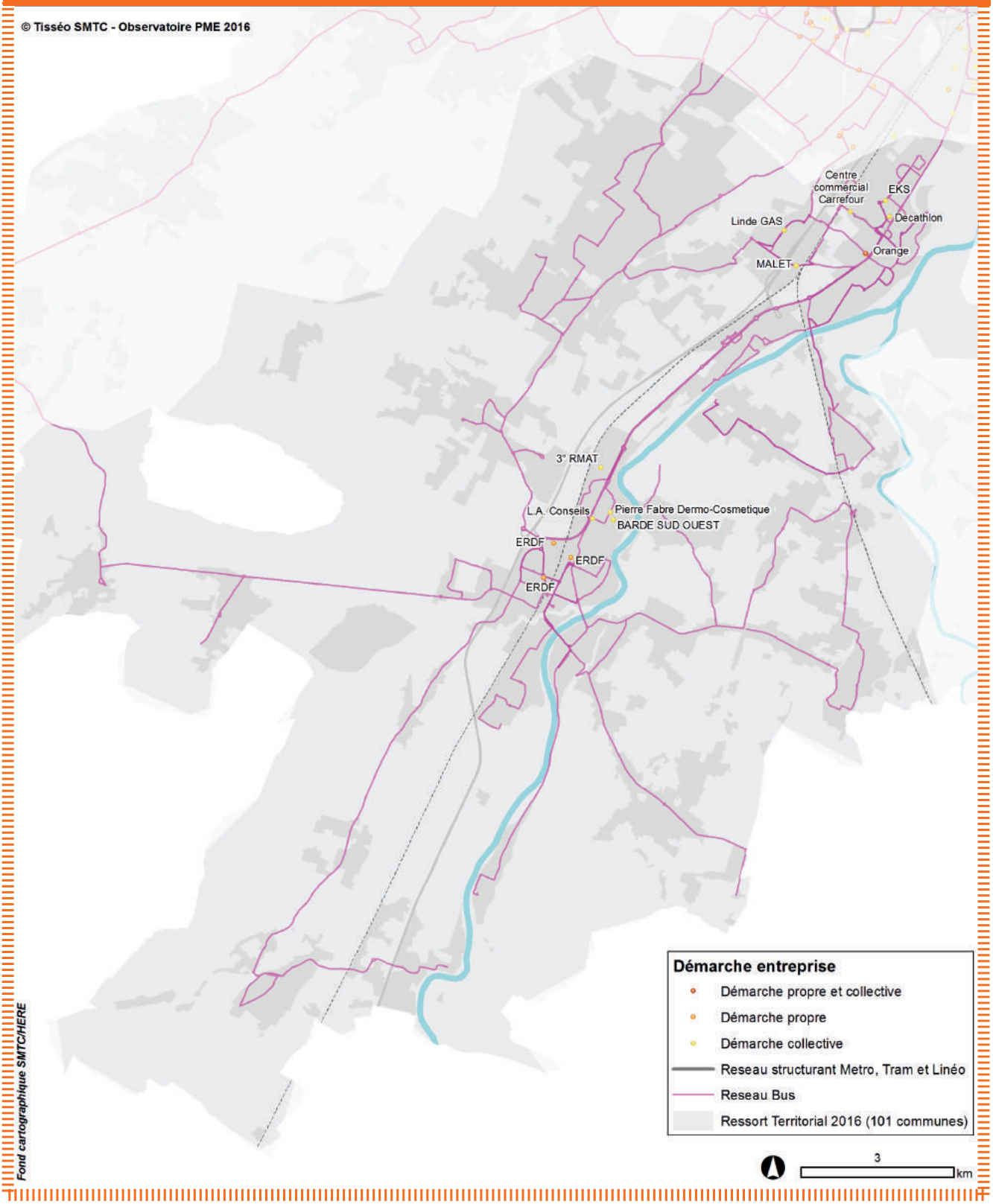

Sud-Est

Établissements en démarche de plans de mobilité
Zoom Sud-Est (au 31/12/2015)

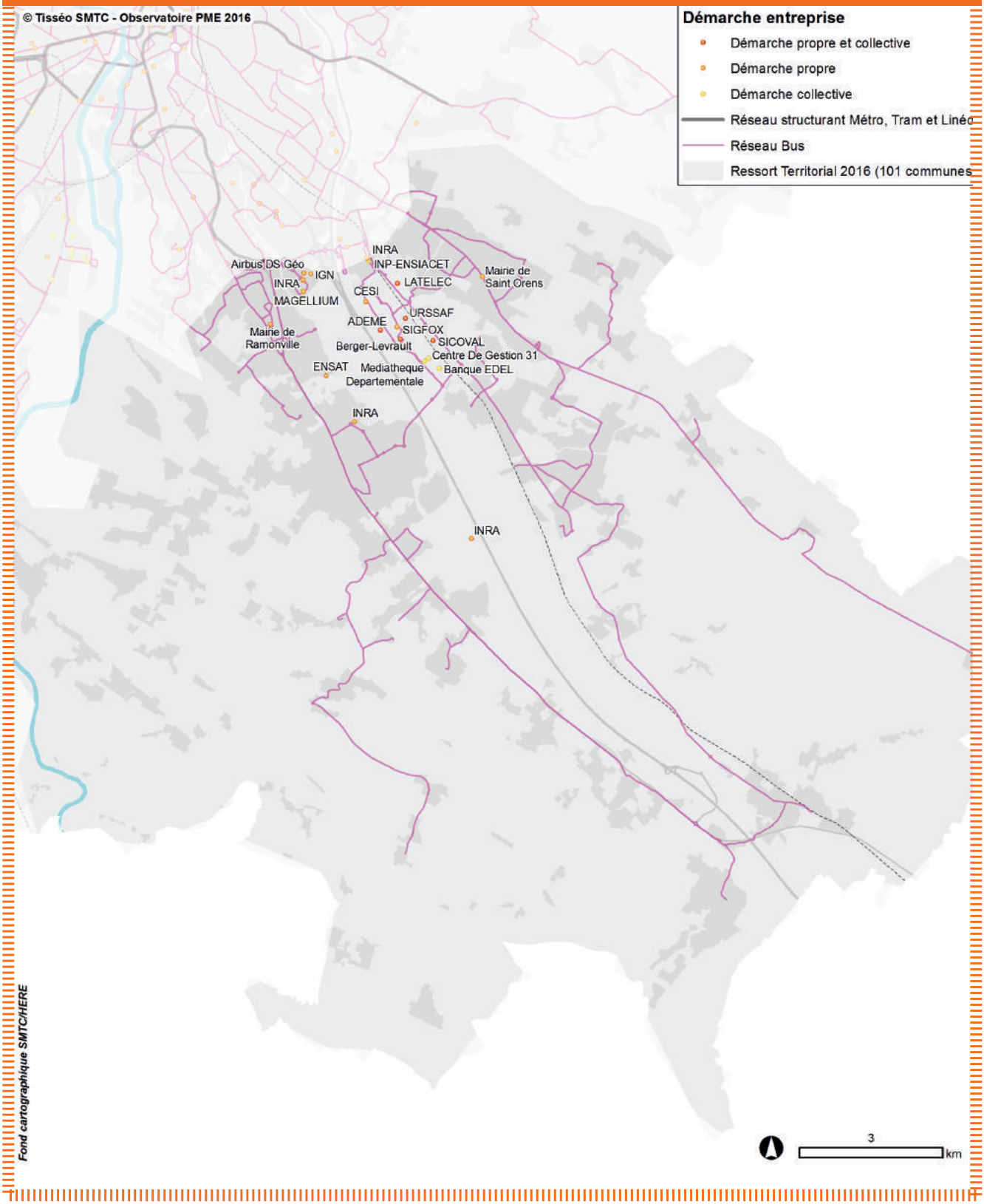

Fond cartographique SMTC/HERE

3/PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS

Ventilation par démarche

162 démarches dont :

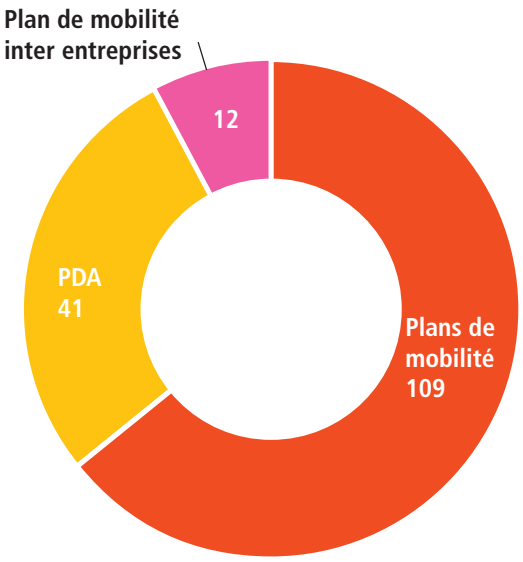

190 046 salariés concernés dont :

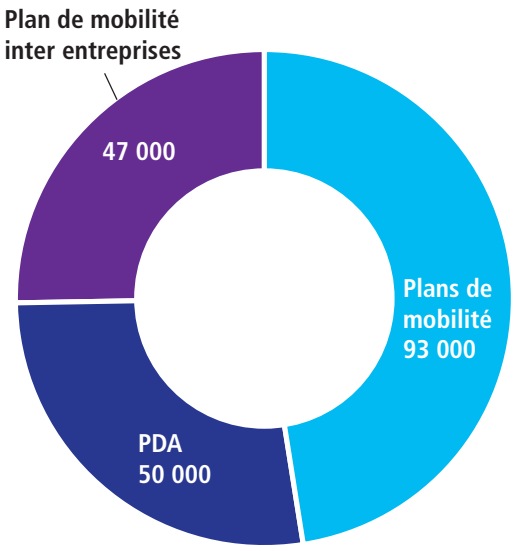

Ventilation par effectif

162 démarches dont :

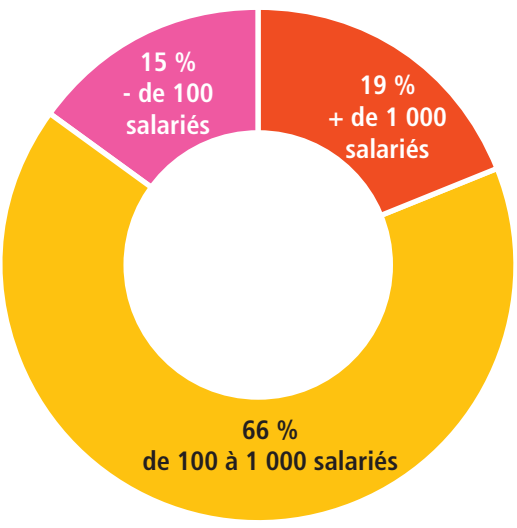

Ventilation géographique

Localisation des établissements intégrés à une démarche de plan de mobilité

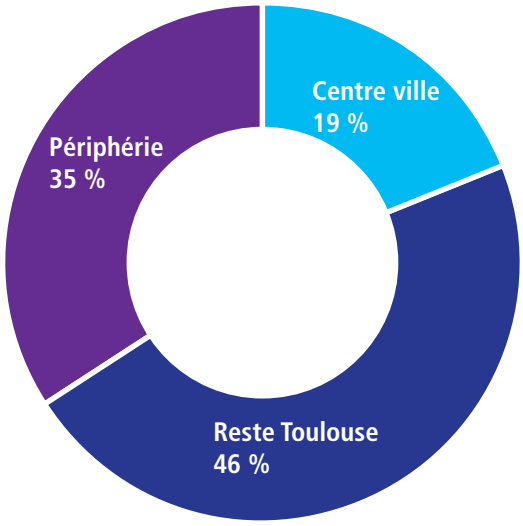

Localisation des établissements par collectivité

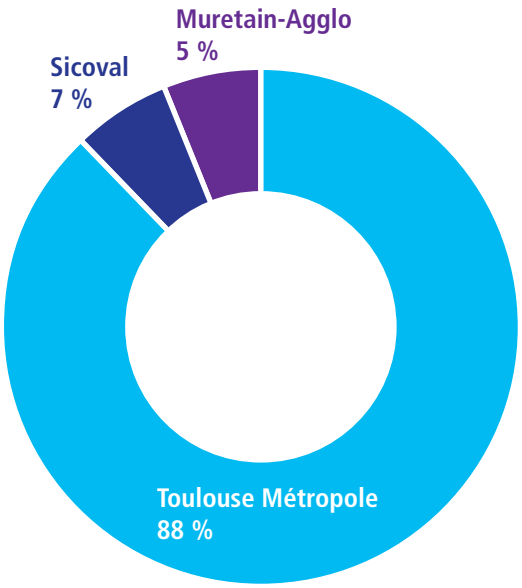

Ventilation par secteur d'activités

Répartition par secteur d'activités

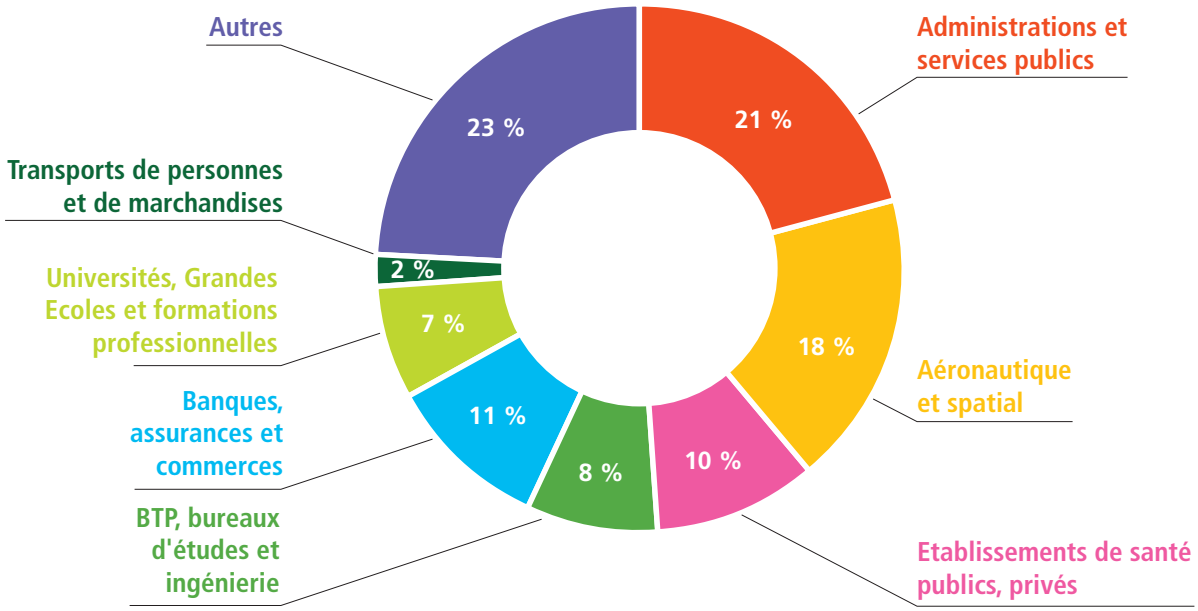

Évolution globale du nombre de démarches

Évolution du nombre de démarches suivies au 31/12/2016

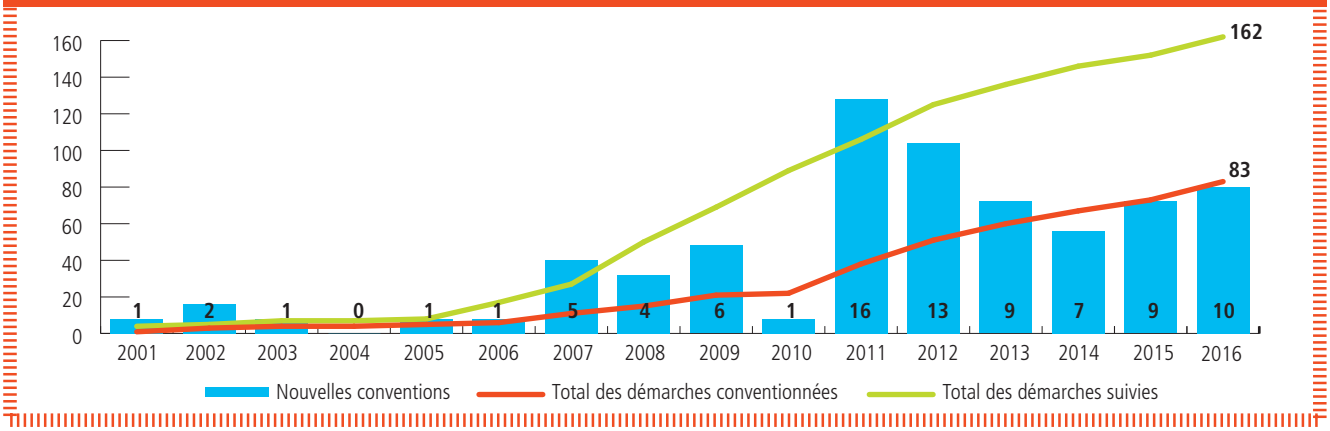

Évolution du nombre de Plans de mobilité - 1er Plan de mobilité conventionné : Airbus en 2001

Évolution du nombre de plans de mobilité suivis au 31/12/2016

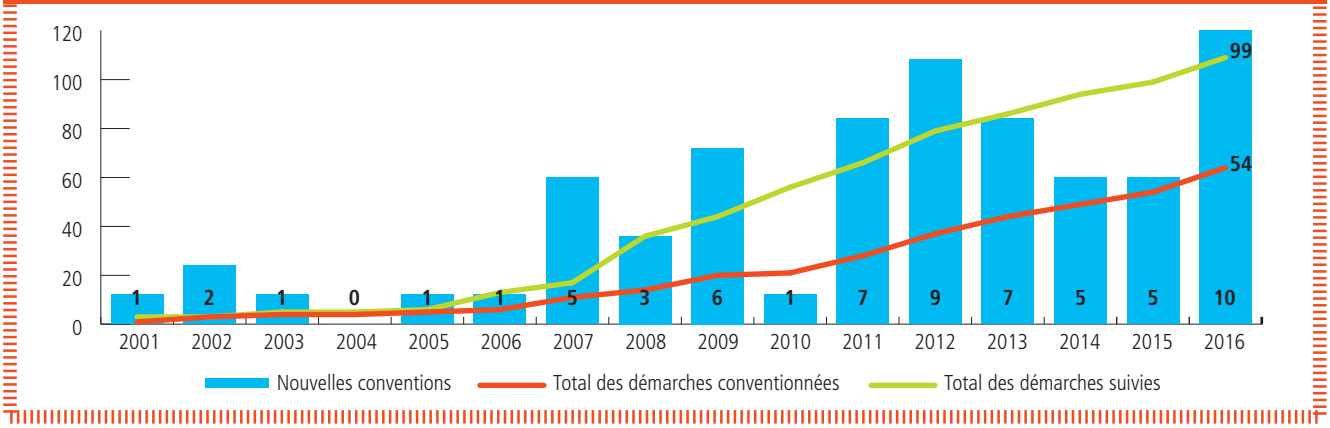

Évolution du nombre de Plans de mobilité Administration - 1er Plan conventionné : Adour-Garonne en 2011

Évolution du nombre de plans de mobilité suivis au 31/12/2016

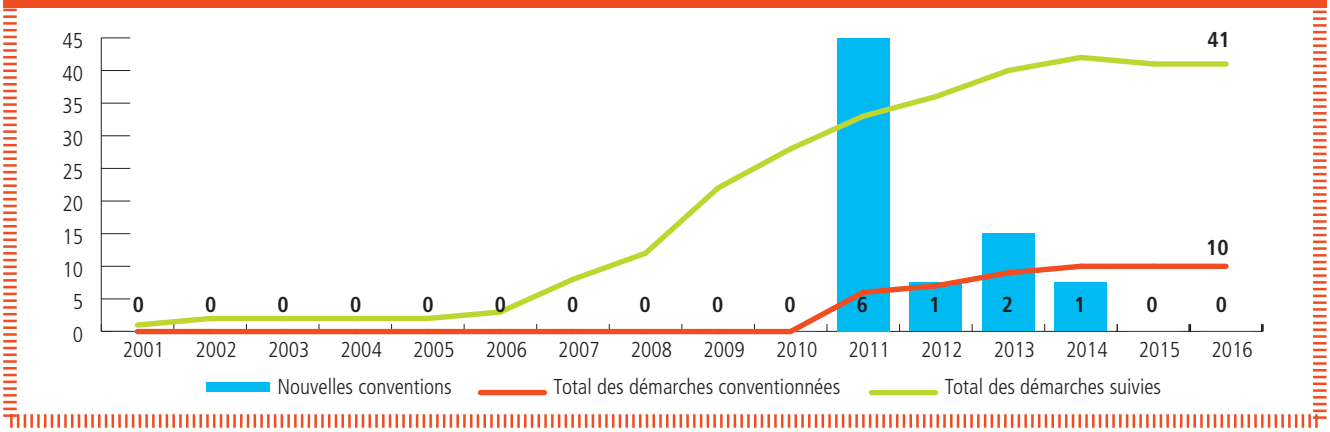

Évolution du nombre de plans de mobilité interentreprises - 1er Plan conventionné : Aéroport Toulouse Blagnac en 2008

Évolution du nombre de plans de mobilité interentreprises suivis au 31/12/2016

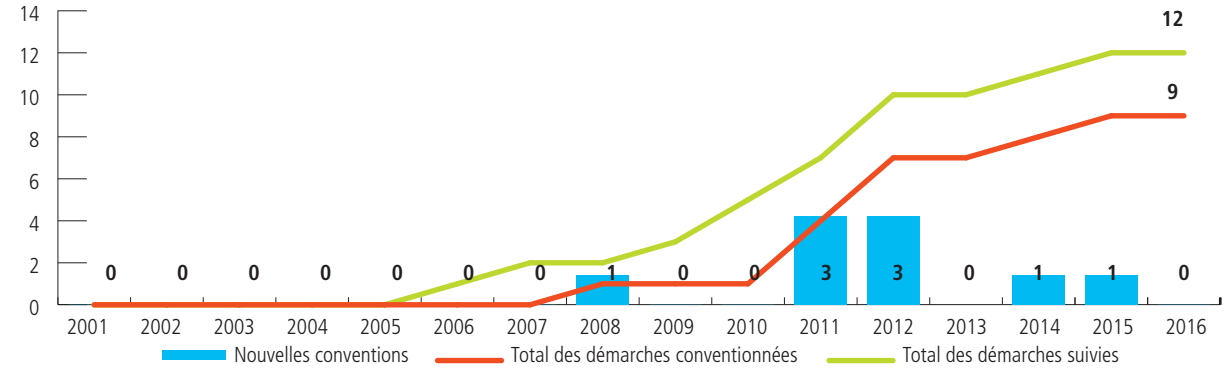

État d'avancement des démarches

PROJET	ÉTAPE 0 RÉFLEXION OU VEILLE	ÉTAPE 1 PRÉPARATION	ÉTAPE 2 RÉALISER LE DIAGNOSTIC	ÉTAPE 3 ÉLABORER LE PLAN D'ACTIONS	ÉTAPE 4 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTIONS	ÉTAPE 5 ÉVALUATION SUIVIE DU PDE	TOTAL
Plan de mobilité	37	17	13	3	24	25	109
PMA	5	0	1	2	12	21	41
PMIE	3	1	1	1	3	3	12
TOTAL							162

Dépenses/recettes

- 1re subvention plan de mobilité accordée par le SMTC en 2001 d'un montant de 4 500 € HT.
- En 2011, montant total des subventions accordées par le SMTC = 4 500 € HT.
- En 2012, montant total des subventions accordées par le SMTC = 8 000 € HT.
- En 2013, aucune subvention accordée par le SMTC, les conventions n'ont porté que sur l'aide méthodologique.
- En 2014, une aide est accordée d'un montant de 4 500 € HT.
- En 2015 et en 2016, aucune subvention accordée par le SMTC, car conventions avec accompagnement méthodologique.

Montant subvention PM/PDA/PMIE (en €)

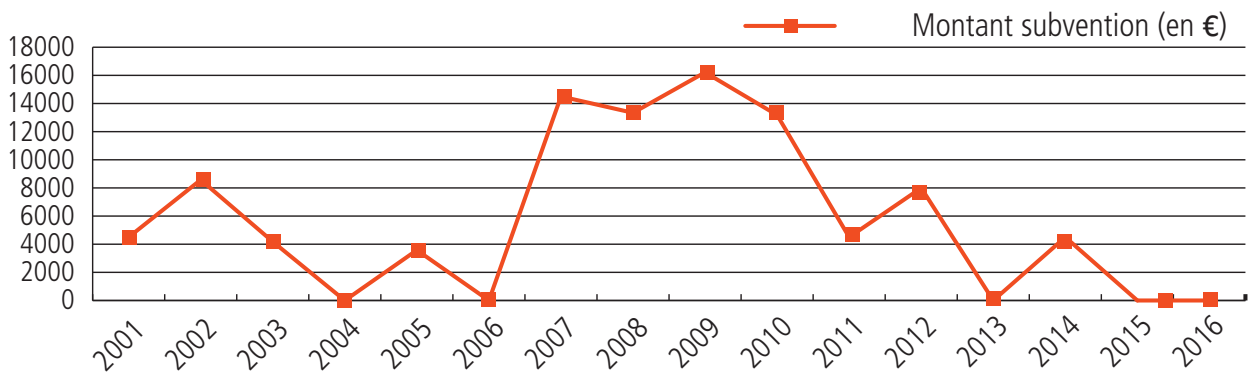

Plusieurs associations d'entreprises sont identifiées sur l'agglomération toulousaine. Certaines d'entre elles, sont accompagnées par le SMTC dans l'élaboration de leur plan de mobilité interentreprises.

Club d'entreprise du Muretain

Le CEM représente 205 entreprises réunissant 7 081 salariés.
Dans le cadre des études pour l'élaboration des actions du PDIE, 2 périmètres se détachent :

- Portet sur Garonne avec 2 zones d'activités : ZI du Bois Vert et la zone commerciale.
- Muret avec 4 zones d'activités : ZI sans soucis, ZI Joffrery, ZI Marclan.

Uniprogros

Uniprogros est le syndicat des entreprises du Centre de Gros de la zone d'activités Larrieu.
Il réunit 60 entreprises qui emploient près de 1 000 salariés.

ASSOCIATION TOP

L'association Toulouse Ouest Partenaires regroupe 22 établissements principalement implantés sur la zone d'activité de Basso Cambo. Un de ses objectifs est la mise en place d'un PDIE.

ASSOCIATION TOMPASSE

Cette association regroupe les 20 plus grands industriels du domaine aéronautique, spatial et systèmes embarqués de la région Midi-Pyrénées implantés sur la Métropole Toulousaine. Cette association s'intéresse particulièrement à l'accessibilité aux zones d'emploi.

Club Réussir

Cette association à but non lucratif, située à Blagnac, a été créée, à l'initiative de chefs d'entreprise et de cadres dirigeants, centrée en Midi-Pyrénées. Le Club Réussir regroupe 330 adhérents.

Club d'entreprises de Colomiers

Cette association Loi 1901 regroupe 86 membres dans l'Ouest toulousain.

Aerospace Valley

Aerospace Valley est un pôle de compétitivité mondial associant les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.
Il constitue ainsi le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués :

- 130 000 emplois industriels
- 1 600 établissements
- 1/3 des effectifs aéronautiques français, plus de 50 % dans le domaine spatial
- 8 500 chercheurs
- 2 des 3 grandes écoles françaises aéronautiques et spatiales

Les Clubs d'entreprises dans l'agglomération

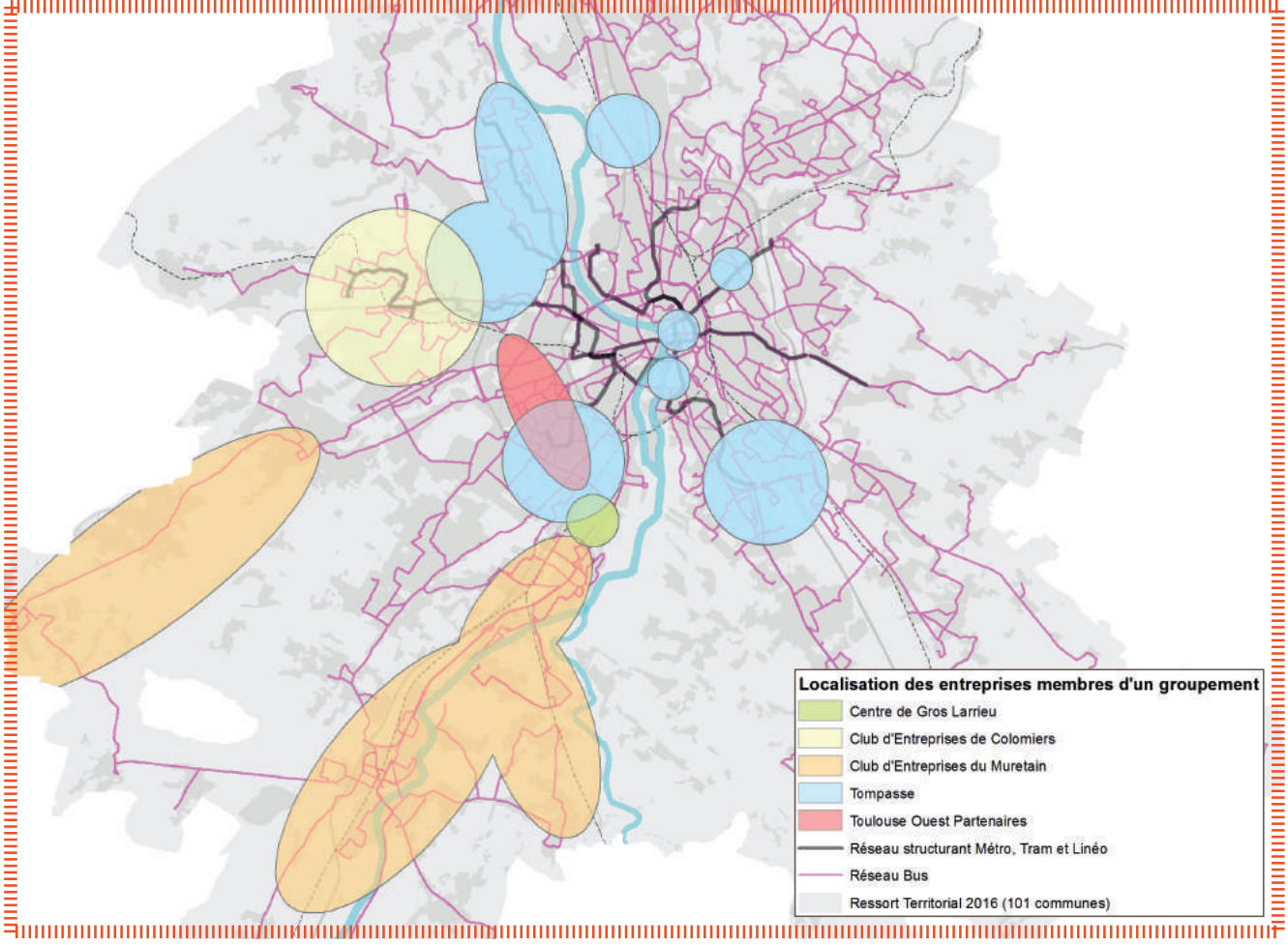

4/ACTIONS EN ÉCOMOBILITÉ DÉVELOPPÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

Les actions mises en place dans les plans de mobilité

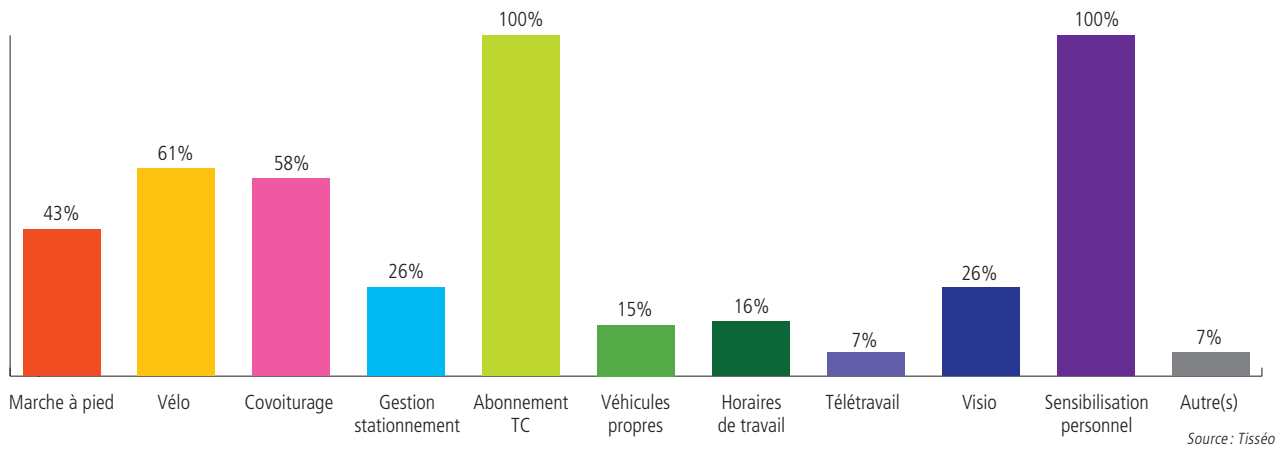

Source : Tisséo

1/DES ACTIONS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN

➔ Des actions en faveur de la prise en charge des frais de déplacements domicile-travail

Objectif : diminuer le nombre de déplacements professionnels et domicile-travail en voiture, 50 % des dépenses peuvent être prises en charge par l'employeur.

➔ Des actions d'information sur les TC

Objectif : faciliter l'accès à l'information sur les TC.

➔ Des demandes d'amélioration de la zone

Objectif : rendre les TC plus attractifs.

2/DES ACTIONS EN FAVEUR DES MODES DOUX

➔ Le vélo

Prêt ou aide à l'achat de vélos, équipement de stations, douches, vestiaires.

➔ La marche

Aménagement d'accès piétons au plus près du réseau TC, jalonnement cheminement piétons en interne aux entreprises.

3/DES ACTIONS VISANT À UN USAGE PARTAGÉ DE LA VOITURE

➔ Le covoiturage

Pour inciter ses salariés à covoiturer, certaines entreprises proposent des avantages supplémentaires, afin d'inciter les salariés à réduire l'autosolisme en voiture (garantie retour par exemple).

➔ L'autopartage

L'autopartage permet au plus grand nombre d'avoir accès à un véhicule en permettant de louer à l'heure, courte et moyenne durée.
Des places d'autopartage en P + R sont implantées à Jolimont, Arènes et Ramonville.

➔ L'intermodalité

Les entreprises proposent la combinaison de différents modes de transport pour effectuer un trajet : voiture + train et/ou voiture + vélo.

4/DES ACTIONS DE MANAGEMENT

Certaines décisions managériales peuvent limiter les besoins de déplacements :

➔ Télétravail, visioconférence

➔ Mutualisation des salles de réunion

➔ Restaurant interentreprises

➔ Crèches d'entreprises

5/ACTIONS EN ÉCOMOBILITÉ DÉVELOPPÉES PAR LE SMTC

1/LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le ticket pro

Depuis le 1er novembre 2013, Tisséo propose un **« ticket pro »** offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

1,29 € TTC,
à partir de **50 titres achetés.**

Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).

Le ticket pro PDE

Cette offre privilégie les **établissements engagés dans un PDE** avec un déplacement à **0,94 € TTC**.

Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).

Pass écomobilité CITIZ

Création début 2016 d'un PASS ÉCOMOBILITÉ incluant l'usage du réseau Tisséo et du service d'autopartage CITIZ et du service de covoiturage.

2/LE COVOITURAGE

A/Le service covoiturage

Un service de covoiturage pour les trajets quotidiens des salariés de l'agglomération est organisé par le SMTC.

Objectif : promouvoir les usages alternatifs à la voiture et réduire la part modale de la voiture.

Perspectives 2017 :
Afin de dynamiser le service, il est prévu d'organiser en octobre 2017 un challenge covoiturage à destination des entreprises conventionnées.
Implantation de 28 spots supplémentaires.

B/Les adhésions 2016

CS SYSTEMES D'INFORMATION
AIRBUS DS GEO SA
ALTRAN SO (CE)
MILAN PRESSE ET EDITIONS MILAN (UES)
SCLE SFE
ADOUR GARONNE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE
EPIC TISSEO
LIEBHERR
MSA MIDI PYRENEES SUD
NEXTER
NXP SEMICONDUCTORS FRANCE SAS
BP OCC
EGIS
SHEM
RSI
IBP
AXA
POLE EMPLOI
NATIXIS
AKERYS
CAF 31 (Caisse d'Allocations Familiales)

Les chiffres au 31/12/2016

- **Nombre d'entreprises adhérentes au service de covoiturage : 42**
- **Nombre d'inscrits au service de covoiturage : + de 5 400 inscrits au 31/12/2016**
- **Depuis janvier 2010 : lancement du site covoiturage tisseo.fr : 8 950 nouveaux inscrits au 31/12/2016**
- **Nombre d'équipages actifs : 400 équipages actifs au 31/12/2016 dont 800 covoitureurs réguliers qui effectuent 151 500 km par mois en covoiturage au 31/12/2016**

Établissements inscrits au service covoiturage

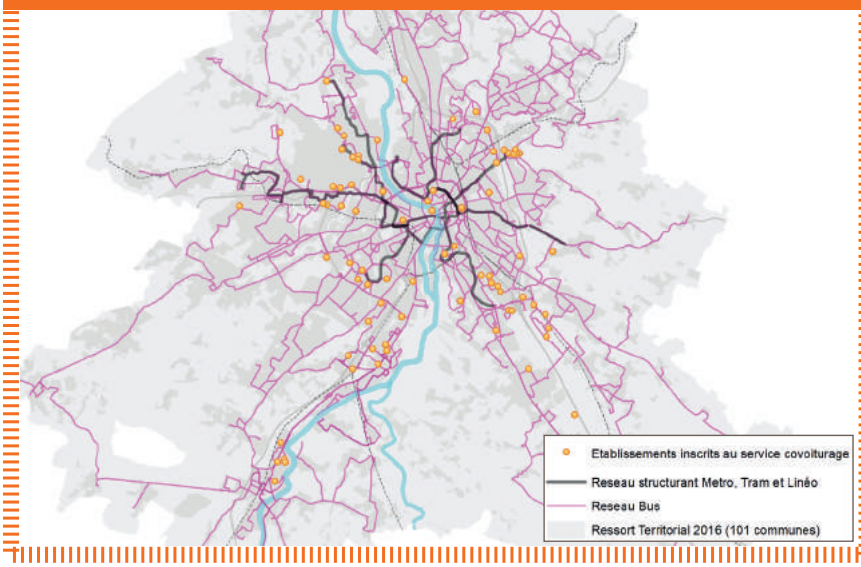

C/ Spots covoiturage

En partenariat avec Rezo Pouce et Coovia, 16 spots covoiturage ont été aménagés en 2013.
Les études se sont poursuivies en 2015 et en 2016 pour aboutir à un programme global.
En 2017, 28 nouveaux spots seront implantés.

Sites conventionnés bénéficiaires du service de covoiturage

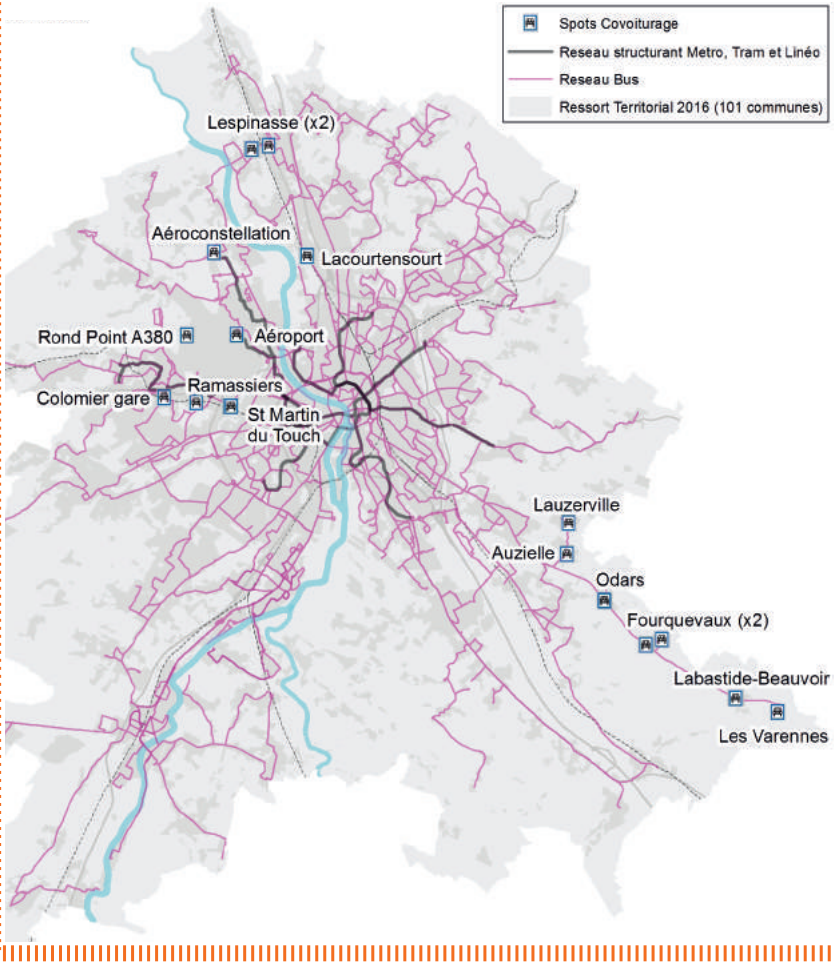

E/Programmes européens

Descriptif du projet :

Dans le cadre du projet européen Chums "réunissant les villes de Perugia (Italie), Louvain (Belgique), Edimbourg (Royaume-Uni), Craiova (Roumanie) et le SMTC", trois mesures ont été mises en œuvre pour encourager la pratique du covoiturage :

- l'organisation de semaine de covoiturage,
- la mise en place d'une loterie afin d'attirer de nouveaux covoitureurs,
- la réalisation de Plans de Déplacements Personnalisés pour inciter des autosolistes à utiliser le covoiturage.

Actions 2016 :

- Semaine du covoiturage du 8 au 12 février
- 14 entreprises participantes (soit 11 224 salariés concernés)
- 13 stands d'animations réalisées au sein de ces établissements volontaires
- loterie, 3 tirages, repas gastronomique pour 2 offerts chez un grand chef étoilé,
- 75 plans de déplacements personnalisés réalisés.

3/LE VÉLO

A/La location de vélo à la Maison de la Mobilité de Labège

Nombre total de vélos disponibles à la location : 43 vélos en 2016. Janvier 2015 : ouverture d'un parc vélos à accès réglementé.

Évolution de la location de vélos depuis 2010

LOCATION ET PRÊT VÉLO	JOURNÉE DE LOCATION/PRÊT VÉLO	NOMBRE D'ENTRÉES ET SORTIES VÉLOS	UTILISATEURS
2010	1 264	834	100
2011	1 242	1 813	82
2012	2 370	3 774	120
2013	2 325	4 395	133
2014	2 418	3 822	103
2015	4 369	non mesurable	82
2016	5 700	non mesurable	52

En 2016, une progression de contrats annuels en intermodalité et diminution de location ou de prêt courte durée.
De ce fait, il y a une diminution du nombre d'utilisateurs du fait de la fidélisation des abonnés.

Évolution des locations en intermodalité

LOCATION INTERMODALITÉ	JOURNÉE UTILISATION	UTILISATEURS
2010 (gratuite)	672	17
2011 (gratuite)	808	24
2012 (gratuite)	1 785	29
2013 (gratuite)	2 094	32
2014 (gratuite)	1 810	24
2015 (payante)	4 083	54
2016 (payante)	5 594	46

Le parc vélo a permis le doublement du nombre d'utilisateurs des services vélos de la Maison de la Mobilité. Moins d'utilisateurs dans l'année, mais plus constants dans la durée.

B/Les ateliers vélos et découvertes itinéraires

Évolution du nombre des ateliers vélos et des découvertes itinéraires depuis 2010

	ATELIERS VÉLO		DÉCOUVERTES ITINÉRAIRES	
	NOMBRE	MOYENNE PARTICIPANTS	NOMBRE	MOYENNE PARTICIPANTS
2010	7	14	2	8
2011	9	13	2	15
2012	8	9	0	0
2013	7	11	3	23
2014	7	11	1	6
2015	5	10	1	14
2016	3	15	0	0

Diminution du nombre d'ateliers pour qu'ils soient plus "remplis".

La Maison de la Mobilité de Labège a participé en septembre 2016 à l'organisation et à l'encadrement de la sortie découverte de l'Axe Nord cyclable du SICOVAL.

2 découvertes d'itinéraires ont été annulées, pour raison indépendante de la volonté du service.

Bénéficiaires et tarifs au 31 décembre 2016

SERVICE	BÉNÉFICIAIRES	TARIFS
Accès au parc vélo Par un code	Utilisation en intermodalité (transport en commun ou covoiturage)	Gratuit
Accès au parc vélo Par un code	Si utilisation hors intermodalité	7 euros/semaine ou 40 euros/an
Location 24h	Tout public	1 euro
Location 7 jours	Tout public	5 euros
Location 31 jours	Tout public	5 euros
Location 31 jours TR	En intermodalité	7 euros
Location 365 jours	Tout public	100 euros
Location 365 jours TR	En intermodalité	70 euros

Changement des tarifs à compter du 01/01/2015

C/Les parkings vélos

Développement de parcs à vélos à accès sécurisé sur des parcs relais proches de zones d'activités (stations Métro Balma-Gramont, Argoulets, Arènes et Basso Cambo, Ramonville, Labège, Borderouge et Université Paul Sabatier).

Les pôles d'échanges dotés de parkings vélos à accès sécurisé

D/Les vélos dans les TC

Le SMTC favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun, par la mise en place de plusieurs mesures en faveur de l'usage du vélo en intermodalité avec son réseau :

➔ Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos classiques dans le Tram (hors heures de pointe).

Copyright © Schneider/Saada

4/LES ANIMATIONS

➔ **Nombre de stands et animation 2016 :** 133 dont 89 stands en entreprises, 7 mardis dont une formation covoiturage, 3 ateliers vélos, 2 speed datings, 1 sortie vélos, 2 cafés mobilité.

Copyright © Schneider/Saada

5/LA PLATEFORME COLLABORATIVE PLAN DE MOBILITÉ

➔ **Nombre de comptes au 31/12/2016 : 123 comptes ouverts**

Nombre d'ouvertures de comptes de 2011 à 2016

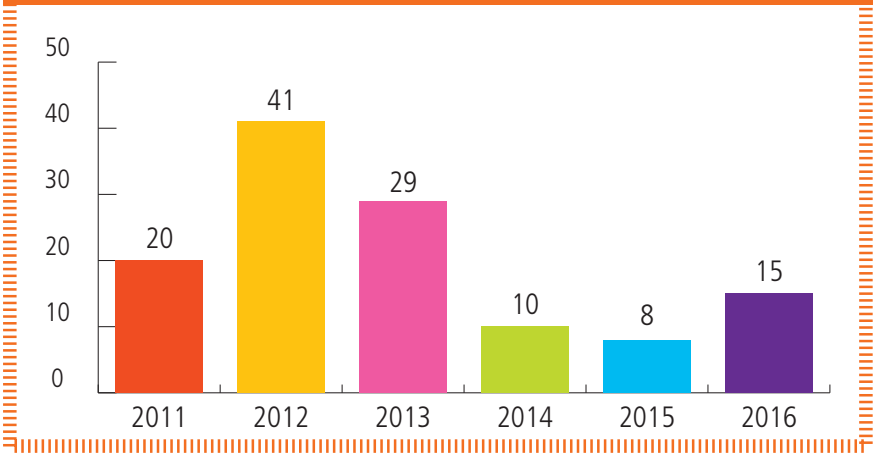

6/AUTRES ACTIONS

1/EN FAVEUR DU VÉLO

Aires de covoiturage dans l'agglomération toulousaine

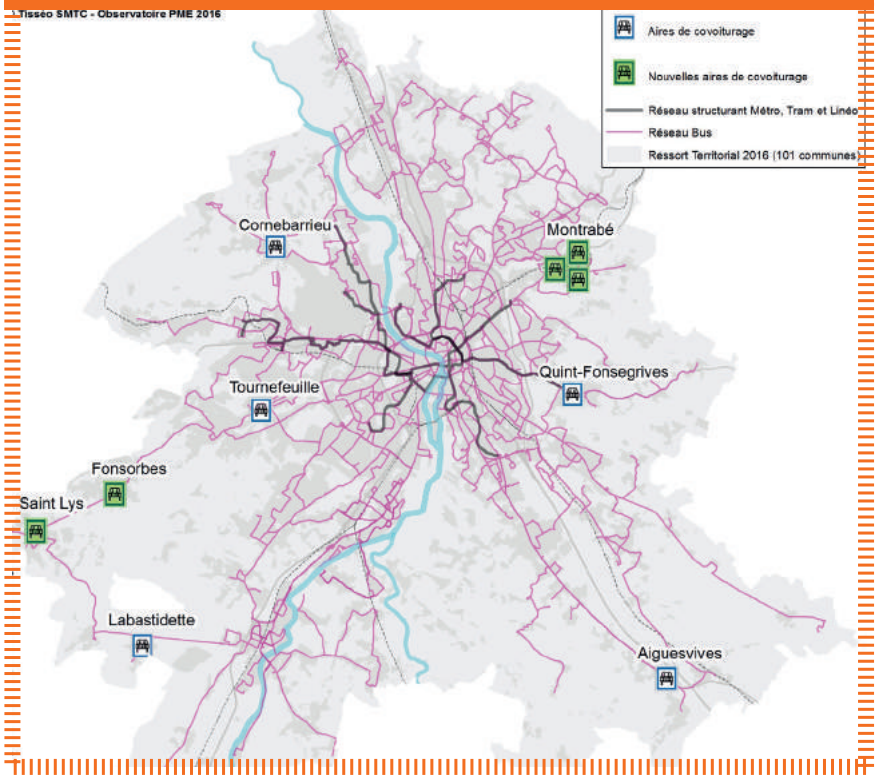

En 2016, le Département de la Haute-Garonne et le SMTC ont décidé de travailler ensemble sur l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement des aires de covoiturage. Les études seront menées en 2016-2017.

→ V'loc (Ville de Blagnac)

Location gratuite de vélos. 97 v'locs pour les Blagnacais et pour les entreprises ayant un plan de mobilité. 10 sont loués par l'aéroport via une convention pour assurer les déplacements professionnels.

www.mairie-blagnac.fr

2/EN FAVEUR DU COVOITURAGE

Actuellement, il existe 5 aires de covoiturage sur l'agglomération toulousaine : sur les communes de Quint-Fonsegrives, de Cornebarrieu, de Tournefeuille, de Montgiscard et de Labastidette.

Caractéristiques des aires de covoiturage :

- → Point de départ
- → Éloignées des TC
- → Près des axes passants
- → Places identifiées (parkings de supermarché, salles de concert…)

Parking de Quint-Fonsegrives

La mise en place de l'aire de covoiturage date d'il y a 4 ans. Elle s'inscrit dans le plan climat énergie communal « patrimoine et services ». 12 places sont proposées sur un parking déjà existant sur le boulevard des Pyrénées.

Parking de Cornebarrieu

L'aire de covoiturage a été mise en place il y a environ 8 mois. 3 places sont proposées en bordure de la porte de Toulouse au rond-point de la Villannelle.

Parking de Tournefeuille

L'aire de covoiturage résulte d'une action émanant du comité d'habitants de l'agenda 21 et fait partie intégrante de l'agenda 21 de la ville de Tournefeuille. 15 places sont proposées sur le parking de la salle de spectacle « Le Phare » route de Tarbes.

Parking d'Ayguevives

L'aire de covoiturage se situe le long de la RD 813 et propose 42 places.

Parking de Labastidette

L'aire de covoiturage propose 12 places.

Commune de Montrabé

3 parkings de covoiturage (mars 2016)

Commune de Fonsorbes

III

PARTENARIATS

1/QUATRE PARTENAIRES MAJEURS

1/

L'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie et contribue au respect des engagements internationaux pris par la France. Dans ce cadre, l'Agence a une mission d'animation, d'information et d'incitation dans 7 grands domaines :

- Réduire la quantité de déchets ménagers et industriels.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Maîtriser la consommation énergétique.
- Préserver la qualité de l'air en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes et agir sur les aspects organisationnels et technologiques des transports.
- Réhabiliter les sites pollués.
- Lutter contre le bruit.
- Développer une démarche environnementale globale dans les entreprises.

2/

L'ARPE Midi-Pyrénées (Agence Régionale du Développement Durable) propose un accompagnement méthodologique des maîtres d'ouvrage des TPE :

- diffusion d'informations,
- suivi pédagogique des organismes mettant en place une démarche de plan de mobilité.

3/

La CARSAT assure le risque routier professionnel des entreprises et à ce titre :

- développe et coordonne la prévention des risques professionnels,
- propose des outils au service de la promotion de la prévention,
- propose une minoration de la part « accident du trajet » du taux de cotisation Accident de travail aux entreprises ayant mis en place des actions favorisant la diminution du nombre d'accidents de trajets.

4/

La CCI de Toulouse est un relais de communication via internet. Le journal interne a participé à l'élaboration de la « mallette pédagogique » et du label PDE.

2/LES PARTENARIATS MIS EN PLACE AVEC LE SMTC

Partenariat avec le SMTC

- **Stands d'information et de sensibilisation à l'usage du vélo et à l'intermodalité vélo-TC.**
- **Ateliers techniques : diagnostics et marquage de vélos.**
- **Formations à la pratique du vélo en ville.**
- **En partenariat avec le SMTC : 25 actions menées auprès de 15 entreprises et administrations en démarche de plan de mobilité ; dont 2 opérations d'expérimentation d'une flotte de vélos professionnels sur une durée de 3 mois.**

1/

LA MAISON DU VÉLO TOULOUSE

La Maison du Vélo est une association créée en 2009 dont l'objet est de promouvoir l'usage du vélo.

Les actions de la maison du vélo

- Centre de ressource dédié au vélo.
- Animations et actions événementielles autour du vélo.
- Vélo-école pour publics enfants et adultes.
- Service de location de vélos aux particuliers et aux entreprises.
- Atelier de réparation participatif interventions en entreprises.
- Nouveautés 2016 : 60 actions d'information, sensibilisation, formation et prêts de flottes de vélos, dont 3 dispositifs "Pack Vélo Pro".

Le partenariat entre le SMTC et la MDV vise des établissements en démarche de plan de mobilité.

Au total, les stands d'information ont permis de toucher plus de 400 salariés, qui ont bénéficié de conseils et d'informations pour leurs déplacements à vélo.

2/

Citiz Toulouse est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **Mobilib**, créée en 2009.

Fonctionnement

- Véhicules à disposition 24h/24 pour une heure ou +.
- Un réseau de stations de proximité.
- Choix parmi plusieurs modèles de voitures.
- Une tarification par location : le coût de chaque location est calculé à l'heure et au kilomètre.
- Tout est compris dans le prix : assurance, carburant, parking, assistance 24h/24.
- **Nombre de véhicules à disposition :** 30 véhicules roulant au diesel, 5 véhicules essence, 6 véhicules hybrides, 41 en 2015.
- **Nombre et localisation de stations :** 22 stations proches des métros.
- **Nombre d'abonnés au service d'autopartage :** 1 580 (nombre de conducteurs abonnés).

Actions du SMTC en faveur du soutien du développement de l'autopartage

- Mise à disposition de 2 places de stationnement au sein des P + R du réseau Tisséo : Jolimont, Arènes, Ramonville.
- Inscription de ce dispositif dans les actions des plans de mobilité.
- Acquisition de 60 parts sociales.
- Interopérabilité avec accès aux véhicules d'autopartage avec la Carte Pastel.
- **Convention de participation financière en 2012 :** 100 000 € répartis sur 2 ans.
- Création d'un Pass Écomobilité incluant le service d'autopartage.

En 2016, Citiz Toulouse a lancé un nouveau service d'autopartage sans réservation et sans station. 20 voitures en libre-service disponibles 24h/24 dans le centre-ville de Toulouse répondent aux nouveaux besoins d'autopartage spontanés :

- accéder aux véhicules par géolocalisation,
- une dépose libre dans un périmètre élargi du centre-ville de Toulouse,
- un retour flexible sans heure de restitution.

Comme pour Citiz classique, les coûts sont calculés à l'usage : durée de réservation et kilomètres parcourus, carburant inclus. L'achat, l'assurance, l'entretien et l'assistance 24h/24 sont pris en charge par l'opérateur d'autopartage. Avec Yea, l'usager ne se soucie plus du parcmètre, le droit de stationnement est compris dans le prix.

Emplacements des stations Citiz

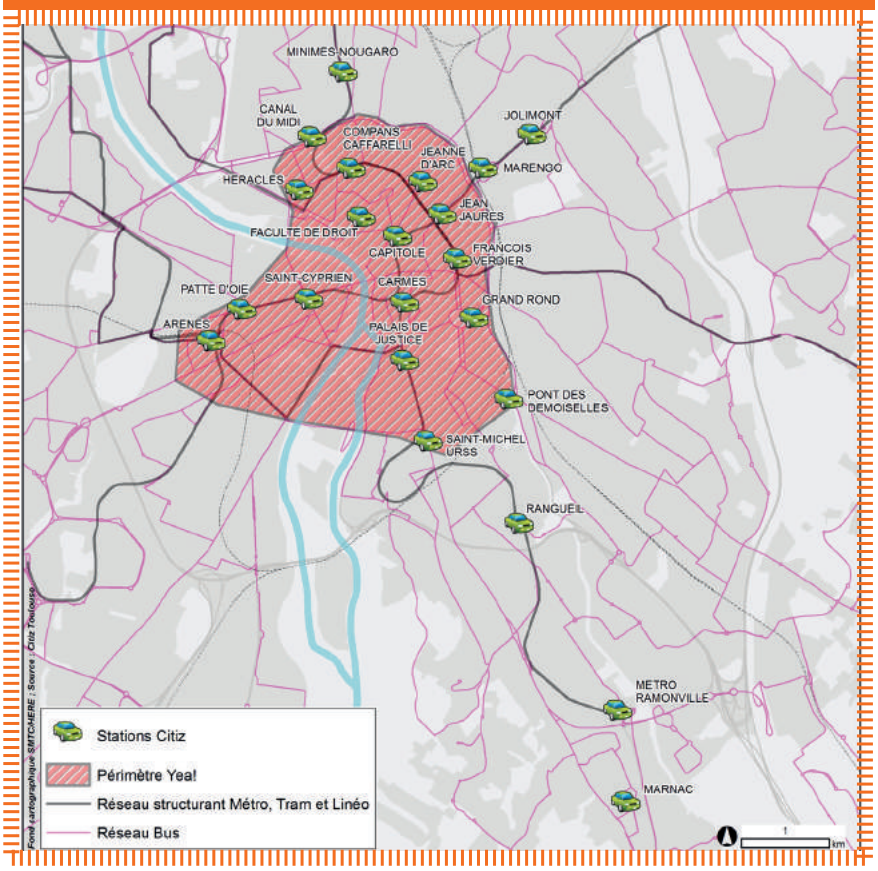

3/

Système de Vélos en Libre-Service inauguré par la Mairie de Toulouse en 2008.

Fonctionnement

- 282 stations en 2015 (282 stations en 2014) déployées sur la commune de Toulouse. 2 600 vélos disponibles.
- Locations courte ou très courte durée.
- Abonnements possibles (hebdomadaire, mensuel ou annuel).
- Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes pastel Tisséo.

Partenariat Tisséo/Vélô Toulouse

- Mise en place en septembre 2011 de l'abonnement Vélo Toulouse 1 an ou 1 mois sur la carte Pastel.

Afin de stimuler l'intermodalité, la Mairie de Toulouse propose pour l'abonnement annuel Vélo Toulouse une tarification incitative (réduction du prix de l'abonnement) pour les usagers disposant d'une carte Pastel émise par Tisséo.

Cultivez l'intermodalité avec la carte Pastel Tisséo

- **Abonnement annuel Vélô Toulouse à 20 €** au lieu de 25 € par an (abonnement classique). Cette offre est adressée aux titulaires de la carte Pastel Tisséo.
- **Abonnement mensuel Vélô Toulouse à 10 €** par mois (1re demi-heure du trajet gratuite).

En 2016 : 32 000 abonnés longue durée dont 20 000 avec la Carte Pastel.

Localisation des stations VélôToulouse

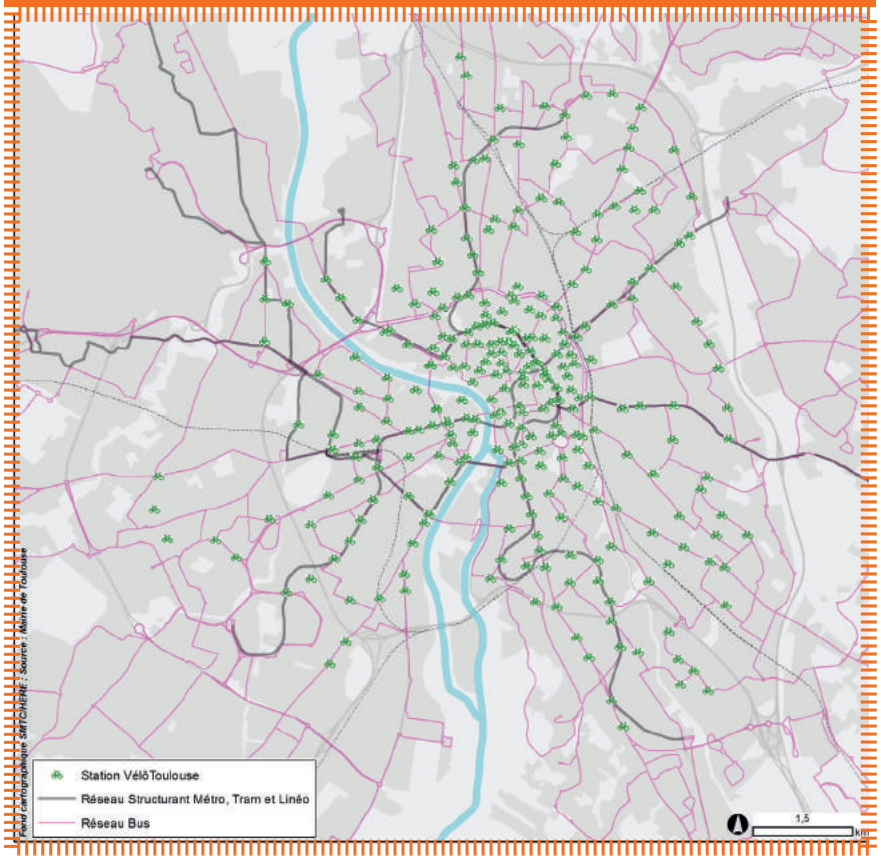

4/

Le covoiturage spontané (ou auto-stops organisé) c'est ce que propose REZO POUCE.

REZO POUCE est un dispositif de covoiturage organisé né à l'initiative de 8 collectivités du Tarn-et-Garonne et 1 de la Haute-Garonne. L'objectif est de favoriser une mobilité durable entre les zones non desservies par les Transports en commun et celles desservies tout en proposant un nouveau mode de transport pour l'ensemble des populations et plus particulièrement celles socialement défavorisées.

Rezo Pouce Midi-Pyrénées : en 2015, 140 communes avec 340 arrêts sur le pouce. 1 600 inscrits au dispositif.

5/

Le covoiturage en temps réel proposé par Coovia est une jeune start-up toulousaine qui a développé une application mobile dont le but est de proposer des solutions de déplacements en temps réel et en covoiturage, sur le principe d'utiliser les sièges vides des voitures qui circulent à proximité, tout en proposant également une solution en TC si le covoiturage s'avère impossible. Les actifs sont la cible privilégiée de Coovia, qui a par ailleurs en 2014 mis en place avec Airbus un partenariat pour inciter l'usage du covoiturage pour venir sur les différents de l'entreprise.

6/LES AUTRES ACTEURS DE L'ÉCOMOBILITÉ

➔ **Bus cyclistes :** association proposant des déplacements à vélo en groupe, sur des itinéraires sécurisants, guidés par un volontaire. Propose des interventions et des créations de « lignes » pour les entreprises.

www.buscyclistes.org

➔ **B2Cycle :** Cabinet d'étude et conseil spécialisé dans la promotion du vélo en entreprise.

www.b2cycle.fr

➔ **La Cantine :** lieu d'échange, de rencontres et d'expérimentation autour du Numérique, initié par l'association La Mêlée et la CU Toulouse Métropole.

www.lacantine-toulouse.org

2015 : Partenariat avec Airbus sur les différents sites d'Airbus : convention pour la mise en place de points de rendez-vous covoiturage.

2015 : Partenariat avec Vinci Autoroutes.

Animations et communication.
55 journées d'animations auprès du grand public.
Plus de 160 rencontres avec nos relais (mairies, associations, bureau d'emploi…).
Plus de 40 jours de déplacements terrain et d'évaluation de notre dispositif (arrêt, temps d'attente…).

➔ **Entreprises spécialisées dans le transport de personnes et de marchandises à vélo :**

www.cyclotransport.com
www.bikeit31.fr
www.greencourse.fr

➔ **Vélorution :** Membre d'un collectif national, cette association d'usagers toulousains milite en faveur de l'usage du vélo, à travers des manifestations et des ateliers de réparation et de recyclage de vélos.

Site : http://velorutiontoulouse.free.fr

➔ **2Pieds2Roues :** L'association 2Pieds-2Roues est affiliée à la Fédération N des Usagers des Vélos et a pour objet la promotion de la marche à pied et du vélo. Elle intervient à l'échelle de l'agglomération toulousaine et compte plus de 1 000 adhérents répartis sur 11 antennes locales. Ses actions visent l'amélioration des réseaux cyclables et piétonniers (application Velobs), la sensibilisation, la prévention et la promotion de l'usage du vélo (Challenge Allons-Y A Vélo).

Site : http://2p2r.org/

IV

CADRE LÉGISLATIF

Contexte juridique du plan de mobilité

1

1982 : LOI LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
Instaure le droit aux transports pour tous

Préconise aux autorités organisatrices de Transport urbain des agglomérations de plus de 100 000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité

2

1996 : LOI LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.

Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des PDE

3

2000 : LOI SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

Renforce le rôle des plans de mobilité

4

2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels

5

DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n° 2012-280 du 28 février 2012 relatif au label « autopartage » définit l'activité d'autopartage comme étant la mise en commun, au profit d'utilisateurs abonnés, d'une flotte de véhicules. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée. Les personnes exerçant cette activité peuvent demander l'attribution d'un label. Ce décret organise également les modalités d'attribution de ce dernier.

Le Décret n° 2012-1196 du 26 octobre 2012 vient toutefois modifier les conditions d'attribution du label « autopartage ».

Ainsi, l'attribution du label est étendue aux quadricycles électriques.

Le label est délivré :

- soit par les autorités organisatrices des transports urbains (AOTU), après avis des maires des communes concernées,
- soit, en Ile-de-France et hors des périmètres de transports urbains, par les communes. Les gestionnaires de voirie peuvent être préalablement consultés, à l'initiative des autorités compétentes pour délivrer le label. Ces autorités peuvent enfin s'entendre pour mutualiser la délivrance du label.

6

2014 : LOI MAPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLES

Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de location de vélos

7

2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE DU 17/08/2015

Obligation à l'élaboration de plan de mobilité

Article 13 ter : « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité, pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage »

8

2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

La notion de périmètre de transports urbains (PTU) disparaît ; la notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).

La loi NOTRE supprime la notion de PTU, au profit de celle de « ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité »

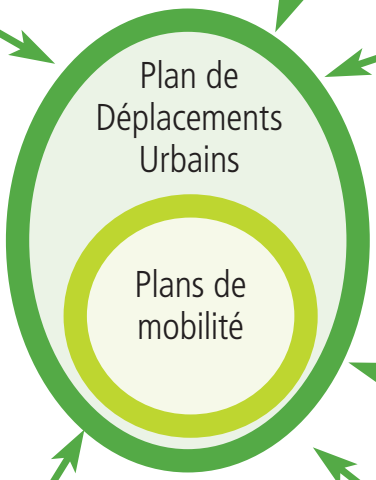

PLUS D'EXPLICATIONS...

V

GLOSSAIRE

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ARPE
Agence Régionale
du Développement Durable

AOM
Autorité Organisatrice de la Mobilité

CARSAT
Caisse de Retraite et Santé au Travail

CCI
Chambre d'Industrie et de Commerce

CHUMS
Changing Habits for Urban Mobility
Solutions

CITIZ
Marque commerciale
de la coopérative d'Autopartage Mobilib

CIVITAS
City-VITAlity-Sustainability
(projet européen)

EPCI
Établissement Public de Coopération
Intercommunale

EPIC
Établissement Public d'Intérêt Commercial

LAURE
Loi sur l'Air
et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

LOTI
Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

MAPTAM
Loi de Modernisation de l'Action Publique
Territoriale et de l'Affirmation
des Métropoles

MURETAIN AGGLO
Communauté d'agglomération
du Muretain

NOTRE
Loi sur la nouvelle organisation territoriale
de la République

PPA
Plan de Protection de l'Atmosphère

PDU
Plan de Déplacements Urbains

PNSE
Plan National Santé Environnement

PRSE
Plan Régional Santé Environnement

P + R
Parcs relais

PTU
Ressort territorial des Transports Urbains

SICOVAL
Communauté d'Agglomération
du Sud-Est Toulousain

SITPRT
Syndicat Intercommunal
des Transports Publics de la Région
Toulousaine

SMTC-Tisséo
Autorité organisatrice de la mobilité de
l'aire métropolitaine toulousaine

SRCAE
Schéma Régional Climat Air Énergie

SRU
Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

TAD
Transport à la demande

TC
Transport en commun

TER
Train express régional

TISSÉO
Nom commercial du réseau
de transports en commun
de l'agglomération toulousaine

Tisséo-EPIC
Régie d'exploitation du réseau de
transports en commun urbain de
l'agglomération toulousaine

SUMOBIS
Making the Sustainable MOBility Choice
thanks to the development of Innovative
Services (projet européen)

SMTC
7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
SIRET 253 100 986 00046